

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVII

LEVIS—MAI 1931

No 5

LES DEMOISELLES ADHEMAR DE LANTAGNAC

—

La famille Adhémar de Lantagnac était de très ancienne noblesse. Elle servit longtemps les princes de Monaco. Sa devise était : *Plus d'honneur que d'honneurs*.

Gaspard Adhémar de Lantagnac, qui passa dans la Nouvelle-France en 1712, était le neveu de notre premier gouverneur de Vaudreuil. Le prince de Monaco s'intéressa beaucoup à son avancement. Le 30 mai 1713, le jeune de Lantagnac obtenait une expectative d'enseigne dans les troupes du détachement de la marine. Enseigne en pied le 1er juillet 1715, il fut promu lieutenant moins d'un an plus tard, le 27 avril 1716.

Après avoir servi quelques années à l'île Royale, M. de Lantagnac obtint, en mai 1726, le commandement d'une compagnie.

M. et Madame de Vaudreuil firent tout ce qu'ils purent pour leur neveu. Chaque année, l'un ou l'autre écrivait au ministre en faveur de M. de Lantagnac. En 1742, ce dernier obtenait la croix de Saint-Louis. Il sollicitait cet honneur depuis 1731.

Major de Montréal en 1748, M. de Lantagnac fut promu lieutenant de roi du même gouvernement un an plus tard, le 23 mai 1749.

A la mort du baron de Longueuil, en 1755, M. de Lantagnac, s'il n'avait pas été si vieux, l'aurait certaine-

ment remplacé au gouvernement de Montréal. Il mourut, un an plus tard, à Montréal, le 7 novembre 1756.

M. de Lantagnac avait épousé, à Québec, le 7 mars 1720, la fille du premier conseiller Martin de Lino. Mademoiselle de Lino n'appartenait pas à la noblesse quoique sa famille fut de la plus haute respectabilité. Aussi le gouverneur de Vaudreuil s'opposa beaucoup au mariage de son neveu avec elle. Mgr de Saint-Vallier, ne trouvant pas les raisons du gouverneur suffisantes, passa outre et maria les fiancés. M. de Vaudreuil fit une grande colère et se plaignit de l'évêque au roi. Celui-ci, le 14 juin 1721, fit écrire, par le conseil d'Etat, une lettre très raide à l'évêque de Québec.

Madame de Lantagnac décéda à Chambly le 29 janvier 1738, à l'âge de trente-neuf ans. De ses treize enfants, cinq décédèrent en bas âge, un fils entra dans les troupes du détachement de la marine et une autre devint la femme d'un officier des troupes, Antoine de La Barre, seigneur du Jardin. Les six autres filles embrassèrent la vie religieuse.

Geneviève-Françoise, née à Québec le 18 août 1725, entra au pensionnat des Ursulines de Québec dès son bas âge. Son éducation terminée, elle reprit sa place à la maison paternelle. La mort de sa mère retarda son entrée dans la vie religieuse. Enfin, le 23 mai 1744, elle était admise au noviciat des Ursulines. On lui donna le nom de Saint-Henri. Elle prononça ses vœux le 23 août 1746. La Mère Geneviève-Françoise de Lantagnac de Saint-Henri décéda le 26 novembre 1765.

Les *Annales* de la communauté notent la mort de cette excellente religieuse dans les termes suivants : " Le Seigneur vient de nous affliger en retirant du milieu de nous, notre chère Soeur Geneviève-Françoise de Lantagnac de Saint-Henri, qui n'était que dans sa quarantième année. Elle eût été capable de tous les emplois de la maison, si la faiblesse de son tempéramment ne l'eût soumise à des infirmités presque continuelles. L'extrême délicatesse de sa conscience eût même dégénéré en scrupule, sans cette parfaite obéissance qui la guidait en tout. Cette âme chérie de Dieu a presque toujours souffert elle-

même ; mais jamais elle n'a su ce que c'était que de faire souffrir les autres. ”

Marie-Charlotte, née à Québec en novembre 1728, entra, le 20 juin 1745, à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Elle avait un peu plus de seize ans. La Soeur Marie-Charlotte de Lantagnac fit profession le 8 août 1747. Elle décéda le 16 novembre 1756, à l'âge de 28 ans.

Le *Nécrologe* de l'Hôtel-Dieu de Montréal dit de cette Soeur dévouée :

“ Notre très honorée soeur Charlotte de Lantagnac fut une très fervente religieuse, toute dévouée au service des pauvres malades et de la communauté pendant dix années qu'elle y vécut. Sa ferveur ne se ralentit point. Atteinte de l'épidémie en 1756, cette terrible maladie la conduisit au tombeau à l'âge de 28 ans. ”

Jeanne-Charlotte, née à Québec le 5 octobre 1729, avait aussi reçu son éducation au couvent des Ursulines, mais elle demanda son entrée à l'Hôpital général. Dieu l'appela au soin des déshérités de la fortune. Elle entra en religion le 2 octobre 1749, fit profession le 2 avril 1751 sous le nom de Sainte-Radegonde, et mourut le 10 septembre 1754.

La lettre circulaire envoyée aux communautés soeurs le jour même de sa mort donne un précis exact des vertus de la Mère Sainte-Radegonde. Nous citons la dernière partie de cette lettre : “ Ma Soeur Sainte-Radegonde avait l'air et l'esprit religieux. Sa soumission, sa douceur, son humilité, étaient remarquables. Elle servait les pauvres de manière à faire voir qu'elle honorait en eux la personne même de Jésus-Christ. Comme elle souffrait d'une maladie des poumons, un rhume qu'elle contracta la conduisit au tombeau. Dès qu'il y eut quelque apparence de danger, notre confesseur lui proposa de recevoir le saint viatique et l'extrême-onction ; elle y acquiesça avec de grands sentiments d'amour et une reconnaissance des plus vives. Ayant son plein jugement jusqu'au dernier soupir, elle attendit avec une douce paix et une tranquillité admirable le moment où l'Époux arriverait pour l'introduire dans la salle nuptiale ; car elle était une de ces vierges sages qui conservent toujours dans leurs âmes le feu de la divine charité. Elle rendit la sienne entre les mains de son Créateur, en présence de notre Mère de

l'Enfant-Jésus et d'une partie de la communauté, le 10 septembre 1754, âgée de vingt-cinq ans et ayant trois ans et demi de profession.

Angélique, née à Québec le 29 octobre 1730, avait eu, elle aussi, dès son bas âge, l'idée d'entrer en religion. Le 23 août 1746, le jour même de la profession de sa soeur, Geneviève-Françoise au monastère des Ursulines, elle avait dit aux bonnes Mères : gardez pour moi, s'il vous plaît, ce voile blanc que ma soeur vient de quitter. Moins d'un mois plus tard, elle entra à son tour au noviciat des Ursulines. Elle prit un peu plus tard l'habit d'Ursuline sous le nom de Sainte-Marie, et fit profession après deux ans d'épreuves. Elle décéda le 13 février 1769.

Les *Annales* des Ursulines, notant la mort de la Mère Angélique de Lantagnac de Sainte-Marie, ajoutent : " Cette chère soeur donnait bien de la consolation à notre communauté. Elle était d'une douceur, d'une politesse, d'un recueillement, d'une humilité, qui en faisaient un modèle de la parfaite religieuse, et charmaient toutes ses soeurs. Dans son désir de soulager la maison, elle se livrait au travail avec une ardeur incroyable. Elle a été seconde dépositaire, infirmière et sacristine ; sa dévotion au Saint-Sacrement et au Sacré-Coeur de Jésus lui faisait chérir particulièrement ce dernier office. Elle est morte comme sa soeur Geneviève-Françoise d'une fluxion de poitrine. Nous n'avons rien épargné pour la sauver, ni prières, ni remèdes, mais il fallut nous soumettre à ce nouveau sacrifice. Cette chère Soeur était âgée de trente-huit ans, dont elle avait passé vingt-deux en religion, exerçant avec succès, ainsi que sa soeur aînée, les fonctions d'Ursuline. "

Marie-Ursule, née à Chambly le 8 août 1735, se destina aussi à la vie religieuse, mais elle choisit un institut complètement différent de ceux des Ursulines et des Hospitalières. Elle se consacra à Dieu parmi les pieuses Soeurs de la Congrégation Notre-Dame de Montréal. Elle fit sa profession en août 1756, sous le nom de Soeur Sainte-Claire. Elle décéda le 5 février 1800, dans la soixante-cinquième année de son âge.

Citons les *Annales* de la Congrégation Notre-Dame sur la Soeur Sainte-Claire :

“ Trois mois après la profession de notre Soeur Sainte-Claire, Soeur Clotilde de Lantagnac décéda à l'Hôtel-Dieu de Montréal, victime de l'épidémie de cette époque, n'étant âgée que de vingt-neuf ans, dont dix années passées en religion.

“ Lors de l'incendie de notre maison-mère en 1768, Soeur Sainte-Claire avait quatorze ans de religion et elle était âgée de trente-deux ans ; il y avait quarante-et-une soeurs avant elle et treize plus jeunes. Aux nominations de juin, elle laissa le pensionnat de la maison-mère, pour aller avec Soeur Sainte-Hélène, rétablir la mission de la Basse-Ville de Québec, interrompue depuis 1759. L'année 1769 lui enleva sa soeur Angélique dite Sainte-Marie ; Mère Saint-Henri était décédée en 1765. Cette même année Soeur Sainte-Claire fut nommée maîtresse des novices et on la réélut à ce poste en 1770 puis en 1771 ; elle était en même temps secrétaire.

“ En 1772 la supérieure déposée, Mère de l'Assomption, lui ayant succédé dans la charge du noviciat, Soeur Sainte-Claire fut nommée seconde maîtresse des novices, sacristine et chantre au choeur ; mais peu après, en septembre de la même année, on la désigna pour aller rétablir la mission de Champlain avec Soeur Saint-Pierre. En 1775, elle était première maîtresse de la grande école et *première chantre* au choeur. En 1776, elle fut de nouveau élue maîtresse des novices et on lui donna en même temps la direction du chant avec le soin de la sacristie. Deux ans après, elle fut nommée assistante de la supérieure générale et nous la trouvons à ce poste jusqu'en 1783, remplissant aussi la fonction de maîtresse des approbanistes. En 1783, elle est chargée de la grande école ; en 1784, elle est seconde conseillère et maîtresse de la grande école ; en 1785, seconde conseillère et maîtresse du pensionnat ; en 1786, première conseillère, seconde maîtresse des novices et sacristine ; en 1789, directrice de la mission de la Basse-Ville de Québec ; en 1796, elle revient de Québec pour remplir la charge d'assistante ; en 1799, elle devient première conseillère.

“ C’est quelques mois après cette dernière élection, qu’elle fut enlevée à l’estime de sa communauté étant âgée de 64 ans, et dans sa 46ième année de religion. Ce fut notre premier décès du XIXe siècle et la première sépulture dans notre vieille église. L’acte en fut dressé comme suit : “ Le 7 février 1800, je, prêtre soussigné, ai inhumé dans l’église de la Congrégation Notre-Dame le corps de Marie-Ursule de Lantagnac, dite Sainte-Claire, décédée avant-hier âgée de soixante-quatre ans, six mois; de religion quarante-cinq ans et demi. Ont été présents, Messires Molin et Bédard Pires S. S.”

Hubert, P. S. S.

Marie-Thérèse, née à Chambly le 20 janvier 1737, se décida à aller rejoindre sa soeur Jeanne-Charlotte à l’Hôpital général de Québec. Entré le 4 juillet 1754, elle y prononça ses vœux le 8 janvier 1756, sous le nom de Sainte-Elisabeth. Elle décéda le 16 mai 1802, à l’âge de soixante-cinq ans.

“ La haute noblesse de son extraction formait le moindre mérite de cette humble hospitalière. Elle donna dès le temps de son noviciat des preuves de sa modestie et de sa sagesse. Quoiqu’elle n’eût pas encore quatre ans de profession à l’époque du siège de Québec, la Mère Sainte-Elisabeth fut jugée propre à prendre soin des blessés dans un hôpital ambulant, établi à une petite distance de l’Hôpital général, et elle vola au secours des pauvres malades qui étaient déposés ou plutôt entassés dans ce triste réduit. Ni la vue des blessures encore toutes sanglantes, ni la crainte naturelle qu’inspire la présence d’une troupe de soldats armés, ne purent abattre son courage. Elle eut plus d’une fois à souffrir de leur grossièreté. Un d’eux lui appliqua un jour son sabre sous la gorge et lui arracha des mains, en même temps, quelques aliments qu’elle avait préparés pour ses malades. Cet incident, loin de la déconcerter, sembla lui inspirer un zèle nouveau, et aussi longtemps que les circonstances l’exigèrent, elle continua de prodiguer aux malheureux blessés ses soins et son dévouement.”

Six soeurs dans la vie religieuse en même temps !
Voilà qui ne se voit que dans la Nouvelle-France, pays
de foi intense et de sacrifices renouvelés de jour en jour
et presque d'heure en heure. P.-G. R.

ACTE DE SÉPULTURE DU MARECHAL DE LE-
VIS (ÉGLISE DE SAINT-NICAISE D'ARRAS)

L'an 1787, le 26 novembre est décédé muni des Sacrements, dans l'hôtel du commandant en chef de cette province, rue des Casernes, très haut, très puissant et très illustre Seigneur Monseigneur François de Lévis, duc de Lévis, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi et des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, grand bailli d'épée de Villers-la-Montagne, gouverneur général de la province d'Artois, gouverneur particulier des ville et citadelle d'Arras, commandant en chef de la dite province, capitaine des gardes du corps de Monsieur, âgé de soixante huit ans et trois mois, époux de très haute, très puissante et très illustre dame Madame Gabrielle-Augustine Michel, qui a été inhumé le 29 du dit mois de novembre en l'église cathédrale d'Arras, par Monseigneur illustrissime et révérendissime évêque d'Arras qui a chanté son service solennel en ladite église cathédrale, les Vigiles ayant été dites le 28 du dit mois de novembre en l'église Saint-Nicaise, sa paroisse. Le convoi a été conduit par nous, curé de la dite paroisse et par tout le clergé régulier et séculier de cette ville depuis l'hôtel où le seigneur est décédé jusqu'au grand perron de l'église cathédrale, où le cercueil a été reçu par mondit seigneur évêque d'Arras et par le chapitre de l'église cathédrale. Au convoi ont assisté les trois ordres des États généraux de la province d'Artois et tous les corps ecclésiastiques et civils de cette ville et en particulier M. de Coupigny, délégué du corps de la Noblesse des États généraux de la province d'Artois, et très-haut, très illustre et très puissant seigneur Monsieur Gaston-Pierre-Louis de Lévis, duc de Lévis, capitaine des gardes du corps de Monsieur, frère du Roi, maréchal de camp de cavalerie, qui ont signé avec nous ledit jour, 29 novembre susdit.

Duquesnoy curé... etc.

LA FABLE ET LE FOLKLORE

C'est un fait connu, l'illustre fabuliste La Fontaine puisait, à l'occasion, dans " ce qui avait été dit en grec, en latin ou en vieux français et il le redisait en bons vers. "

Souvent, il ajoutait aux productions de ses devanciers des traits originaux qui ne sont qu'à lui.

Il ne dédaigna même pas de s'approprier une chanson qu'il avait dû entendre dans quelques provinces de son pays et que le hasard vint enraciner en la Nouvelle-France, peut-être même avant que l'immortel écrivain eut jugé bon d'en tirer profit.

De cette chanson, nous avons recueilli trois versions. L'une de la bouche de Théophile Bronsard, cordonnier et conteur, de Sainte-Genève de Batiscau. Il l'avait apprise avant 1870. Une autre me fut donnée par dame Lélise Chatel, veuve Boyer. Elle la tenait de ses parents domiciliés dans le comté de Beauharnois, vers 1862. La troisième me fut chantée par Joseph Rousselle, navigateur et bûcheron, qui l'avait entendue à Saint-Romuald de Lévis, vers 1892. Les trois versions sont tronquées. Quelques couplets et quelques vers sont identiques, mais les autres sont déformés, renversés, fusionnés. Néanmoins, le sens général reste le même.

Parce que ces trois versions proviennent de localités très éloignées les unes des autres ; que les textes ont été fort malmenés et que la transmission orale entre plusieurs générations produit toujours ce phénomène, j'en déduis que la chanson primitive fut très répandue et date de fort loin, ce qui expliquerait sa diffusion aussi bien que ses altérations.

Comme il ne m'était guère possible de fournir les trois versions au *Bulletin*, j'ai essayé de les fondre en une seule que voici :

— 1 —

Vous autres, mes jeunes dames
Dont les maris boiv' jour et nuit
Cessez de répandre vos larmes
Vous en avez tout le loisi(r)
C'est une femm' bien désolée

D'voir son mari, à la journée
Passer son temps au cabaret
Boir' du vin rouge, du vin clairet
Et s'en r'venir à la maison
Pour y mener le carillon.

— 2 —

Un certain jour, v'là qu'il s'enivre
Et s'met à fair' le carillon,
Il dit : je suis bien las de vivre
Sa femme dit : t'as bien raison.
Et tout aussitôt, il se couche,
Et s'endormit comme une souche,
Sa femme, sans perdre de temps,
Dans un drap l'ensevelit vivant,
Puis ell' tira le matelas,
Et le jeta sur un grabat.

— 3 —

Autour du corps met des chandelles
Et tapisse la chambre en noir
Avant que le mort se réveille.
Aux voisines qui viennent voir,
Dit : voilà l'corps de mon mari
Je veux qu'on l'enterre aujourd'hui.
Ainsi la veillée se passait,
Pendant que le mari dormait
Mais quand ça vint sur les minuits
Le mort était las de dormir.

— 4 —

Appell' Jeanneton, sa servante,
— Venez ici, bien promptement,
Dit' moi si je vous épouvante
Ou si j'ai perdu la raison ?
Ell' lâch' des cris épouvantables,
Renvers' les chaises et les tables,
— Vous étiez, hier soir, rentré mort,
Dit' moi, que voulez-vous encor ?
Vous étiez, hier soir, trépassé.
Que venez-vous nous demander ?

— Je demande à voir ma femme
Qu'on aill' vit' me la chercher
Je vous le jure dessus mon âme,
Que je ne suis pas trépassé,
J'me rappelle avoir été boire
Hier, avec mon ami Grégoire,
Ce que j'ai fait, ce que j'ai dit,
Je m'en souviens comme aujourd'hui,
Si j'étais mor'e cette nuit,
Je m'en souviendrais bien aussi !!!

x x x

Et maintenant lecteur, voyez comme maître La Fontaine utilisa artistement la matière ci-dessus ou une autre à peu près identique qui circulait au XVIIe siècle.

L'Ivrogne et sa Femme

Chacun a son défaut, où toujours il revient :
Honte ni peur ny remédie,
Sur ce propos, d'un conte il me souvient.
Je ne dis rien que je n'appuie
De quelque exemple. Un suppôt de Bacchus
Altérait sa santé, son esprit et sa bourse :
Telles gens n'ont pas fait la moitié de leur course
Qu'ils sont au bout de leurs écus.
Un jour que celui-ci, plein du jus de la treille
Avait laissé ses sens au fond d'une bouteille,
Sa femme l'enferma dans un certain tombeau,
Là, les vapeurs du vin nouveau
Cuvèrent à loisir. A son réveil, il trouve
L'attirail de la mort à l'entour de son corps,
Un luminaire, un drap des morts.
— Oh ! dit-il, qu'est ceci ? Ma femme est-elle veuve ?
Là-dessus son épouse, en habit d'Alecton,
Masquée, et de sa voix contrefaisant le ton,
Vient au prétendu mort, approche de sa bière,
Lui présente un chaudeau propre pour Lucifer,
L'époux ne doute en aucune manière
Qu'il ne soit citoyen d'enfer.

- Quelle personne es-tu ? dit-il à ce fantôme.
— La cellérierie du royaume
De Satan, reprit-elle ; et je porte à manger
A ceux qu'enclôt la tombe noir ?
Le mari repart, sans songer :
— Tu ne leur portes point à boire ?

x x x

Quelques-uns diront peut-être : mais la chanson a pu être faite après la fable ? Je crois que non. D'abord parce qu'on n'aurait pas omis le dernier vers de La Fontaine qui est aussi spirituel qu'inattendu, ensuite, parce que l'auteur lui-même ne cache pas qu'il tire son sujet d'un " conte " qui peut tout aussi bien être une chanson en l'espèce.

Il me semble donc, pour toutes ces raisons, que nous tenons là une pièce du temps du Roi Soleil, sinon d'auparavant.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Fiacre-François Potot de Monbeillard — Fiacre-François Potot de Monbeillard servait depuis 1741 dans le régiment de Royal-Roussillon, lorsqu'il fut fait capitaine en second en 1756. Nominé en mars 1757 capitaine de la 2e compagnie de canonnières en Canada, il arriva à Québec dans le mois de juin suivant. Vers la fin de 1759, il succéda à M. Lemer cier dans le commandement de l'artillerie. Inscrit comme chevalier de Saint-Louis dans la liste des grâces apportée par Bougainville à son retour de France, le 10 mai de la même année. M. de Montbeillard quitta le Canada avec le chevalier de Lévis, après la capitulation de Montréal. Il devint plus tard, lieutenant-colonel du corps d'artillerie et dut mourir en 1778 ou 1779. *L'Etat des pensions* (II, 135) nous apprend qu'en 1779, il fut accordé à sa veuve, Marie-Claude Carlet de la Rozière, une pension de 1200 livres, reversible pour moitié sur ses trois enfants. (Aegidius Fauteux, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921*, p. 216).

TROIS ACTES DU TABELLIONAGE DE DIEPPE

Nous devons à M. Henri Cahingt, des Amys du Vieux Dieppe, communication des trois pièces qui suivent et qui ne pourront manquer d'intéresser vivement les lecteurs du *Bulletin*. Elles sont toutes trois extraites des minutes du Tabellionage de Dieppe qui sont, on le sait, d'une inépuisable richesse, et où des chercheurs avertis comme M. Cahingt ont déjà fait des découvertes précieuses pour notre histoire.

Le premier document est un contrat par lequel un nommé Jacques Liebvre s'engage pour le Canada à Cavelier de la Salle, le futur découvreur. Le voici tel que transcrit par notre distingué correspondant :

" Du samedi 2 juillet 1667 — Fut présent Jacques Liebvre, du métier de menuisier, demeurant en cette ville de Dieppe, lequel reconnaît et confesse s'être alloué à Monsieur de la Salle de Bondeville (ou Boudeville) étant de présent en cette ville de Dieppe pour, par le dit Liebvre, servir bien et fidèlement le dit Sr de la Salle ou ses préposés au pays de la Nouvelle France dite Canada, à Montréal, durant le temps et espace de trois ans, commençant du jour de son arrivée au dit lieu. Parce qu'il le fera embarquer et passer à ses dépens, le nourrir durant son dit passage et le temps qu'il sera à son service et lui donner pour chacun an pour ses gages la somme de 80 l. t. payables savoir, trente l. t. par an à la femme du dit liebvre, et le reste au dit lieu de Canada. Comme aussi lui donner un habit pour les dits trois ans, selon l'usage du pays, avec cent sols pour le vin du présent marché, sans diminution de ses gages. A quoi faire et fournir les dites parties se sont soumises par corps. Reconnaisant le dit Liebvre avoir reçu comptant du dit Sr de la Salle la somme de 30 liv. t. à diminuer sur ses gages, sans aucun profit, parce que en cas de décès dudit Liebvre durant le dit voyage, ses habits resteront au profit du Sr de la Salle jusqu'à la dite somme de 30 liv. "

Présence de François Benoist et de Pierre Petit

René de la Salle

La marque du dit Liebvre
(une sorte de tenailles)

L'importance de ce document n'échappera sans doute à personne. Il est, croyons-nous, le plus ancien jusqu'ici mis au jour où il soit question de l'établissement de Cavelier de la Salle en la Nouvelle-France.

On a longtemps débattu la date d'arrivée en Canada du célèbre explorateur. Gabriel Gravier avait opté, quant à lui, pour l'été de 1666, mais Benjamin Sulte, de son côté, tenait pour l'automne de 1667. Ni l'un ni l'autre, cependant, à l'époque où ils écrivaient, ne pouvaient apporter de preuves décisives à l'appui de leur prétention.

Il n'y a guère eu que M. Constantin-Weyer qui a osé trancher le différend dans sa biographie ultra romancée de la Salle, en précisant bravement que son héros est arrivé à Montréal le 1er juillet 1667.

C'est incontestablement Sulte, pour ne parler que des historiens, qui était le plus près de la vérité. La Salle ne pouvait être arrivé en Canada en 1666, car on sait qu'il n'a quitté la Compagnie de Jésus que le 28 mars 1667, et, d'autre part, nous avons dans nos archives la preuve qu'il était à Montréal dans l'automne de 1667.

Dans ses *Colons de Montréal*, M. Massicotte ne paraît pas avoir rencontré La Salle avant le 7 novembre 1667, date à laquelle il assiste au mariage de Sidrac Dugué de Boisbriant et de Marie Moyen. Cependant Faillon cite, dans son *Histoire de la Colonie française* (III, 228), un autre contrat où il apparaît que La Salle était déjà à Ville-Marie le 1er du même mois. Il s'agit du contrat de mariage d'un nommé Bugnet, passé devant maître Bénigne Basset, et qui est vraisemblablement disparu depuis des Archives de Montréal (1).

Quoi qu'il en soit, les limites de la discussion viennent encore d'être considérablement réduites par l'engagement de Jacque Liebvre que nous avons reproduit. Si La Salle, ainsi que l'acte l'affirme, était encore à Dieppe le 2 juillet 1667, et non pas déjà à Montréal, comme l'a risqué M. Constantin-Weyer, il faut bien conclure qu'à cette époque de traversées lentes, il n'a pas pu aborder en Nouvelle-France beaucoup avant la fin d'octobre 1667.

(1) Tanguay n'a pas enregistré dans son *Dictionnaire* de mariage Bugnet. Il est possible que le contrat n'ait pas été suivi de la célébration du mariage.

On aura sans doute remarqué aussi que, dans le même document, La Salle est qualifié de Bondeville ou de Boudeville. M. Cahingt, dans sa transcription, a employé les deux formes, parce qu'il y a en même temps, et à proximité l'une de l'autre, deux communes qui se nomment respectivement Bondeville et Boudeville, et qu'il est impossible de décider par la seule écriture du tabellion de laquelle des deux il peut être question. Il serait intéressant de savoir si Cavelier de la Salle a été déjà qualifié quelque part ailleurs sieur de Bondeville ou de Boudeville. Nous croyons pour notre part que l'appellation est toute nouvelle.

Quant à la signature René de la Salle, on sait qu'il y en a d'autres exemples. Quoique le découvreur eût été baptisé Robert, il a signé René de la Salle au bas de plusieurs actes surtout dans les commencements de sa carrière canadienne.

Il resterait à savoir si ce Jacques Liebvre qui s'engage à La Salle à Dieppe en 1667 est effectivement passé en Canada. Nous n'en trouvons trace ni dans Tanguay, ni dans les *Colons de Montréal* de M. Massicotte. Mais son absence des registres s'explique aisément par le fait qu'il était déjà marié en France et qu'il est venu seul au pays. Il y a bien dans Tanguay un nommé Jacques Cachelièvre qui est originaire de l'évêché de Rouen et qui épouse à Québec en 1672 Madeleine Papin, mais, en dépit de la rime du nom de famille, voire de l'identité du prénom, il est bien difficile de le confondre avec l'engagé de la Salle de 1667, même si l'on suppose que celui-ci a pu devenir veuf dans l'intervalle.

* * *

La seconde pièce est encore un engagement d'un colon normand à un autre personnage intéressant de notre histoire, le Sr Deschamps de la Bouteillerie.

“ Du 13 avril 1672. — J'ai soussigné Nicolas Paquin né et natif de la paroisse de la Poterie, près de Fécamp, en Caux, pays de Normandie, demeurant à présent chez Me Jean Balie, menuisier à Grémonville, confesse et reconnais m'être obligé et m'oblige présentement à servir dans mon métier de tondelier (sic) menuisier François Deschamps, écuyer, Sr de la Bouteillerie, trois ans consécutifs en Canada, Nouvelle-

France, où est établi le dit Sr de la Bouteillerie. Stipulant au présent engagement Jean Deschamps, Sr des Landes, son père, demeurant à Grémonville, en Caux. Le dit engagement à condition que le Sr de la Bouteillerie me donnera par chacun an la somme de 150 l.; qu'il s'oblige à la stipulation du dit Sr son père, me payer dans ledit pays de Canada la somme de 40 livres d'avances sur la dite somme de 150 l. de la première année à son service, et me fournir à ses dépens tous les outils nécessaires pour mon travail et me bien et dûment nourrir, coucher et chauffer pendant le dit temps, et me payer mon passage de France au dit lieu de Canada, et mon repasser (sic) de Canada en France, si faire le veux, sans diminution de la dite somme; cessant ces conditions le dit engagement ne se fut point fait."

Signé Nicolas Paquin
Jean Deslandes

La famille Paquin est une de celles qui se sont le plus considérablement multipliées en Canada et nous avons cru que plusieurs de ses membres seraient heureux d'apprendre par ce document dans quelles circonstances leur ancêtre a été induit à passer de France en notre pays. D'après Tanguay, Nicolas Paquin, de la Poterie, évêché de Rouen, aurait épousé Marie Plante au Château-Richer, le 18 novembre 1676, et, dans sa *Conquête du Canada par les Normands*, M. Émile Vaillancourt note qu'il est qualifié maître menuisier au contrat de mariage passé devant maître Vachon.

* * *

La troisième et dernière pièce qui reste à reproduire a également son intérêt à cause des personnages qui y figurent.

"21 mai 1672. — Simon-François de St-Lusson demeurant ordinairement en Canada, pays de la Nouvelle-France, était de présent en cette ville de Dieppe, au nom et comme soi faisant fort pour Messire Jean Talon, conseiller du Roi en tous ses conseils d'état et privés, Intendant de Justice, Police et Finances en Canada auquel il fera ratifier ces présentes toutes fois et quantes. Volontairement a reconnu et confessé avoir vendu et délaissé

à Laurent Poulet, capitaine de navire, bourg de Dieppe, présent acquisateur, c'est assavoir le navire nommé " La Petite Nouvelle France " du port de 100 tonneaux, étant de présent en ce port de Dieppe, avec tous ses agrès, câbles, appaux et autres ustensiles, tout et autant qu'il en appartient au dit Sr Talon et qu'il y en a de contenu et nommé en l'inventaire dont ledit Poulet a reconnu être saisi.

La présente vente faite pour le prix et somme de 1900 l. t., du nombre de laquelle somme le dit Sr de St-Lusson a reconnu et confirmé que par ledit Poulet lui a été présentement mis en mains une facture de marchandises de toile pour la valeur de 1750 l., lesquelles marchandises sont au nom du Sr Bazire, marchand au dit lieu de Canada..... "

Il semble bien que notre excellent intendant Talon est ici pris en flagrant délit de commerce. Comment possédait-il un navire marchand et pourquoi en dispose-t-il à la veille de son départ définitif du Canada? D'Aumont de St-Lusson que l'on rencontre avec lui dès 1665, était-il son agent ordinaire dans les transactions commerciales?

D'après M. J.-E. Roy, dans son *Rapport sur les Archives de France* (p. 910), David Asseline raconte en ses *Antiquitez et Chroniques de la ville de Dieppe* que M. de Lusson (sic pour St-Lusson) arriva à Dieppe le 10 janvier 1672, venant de Canada, et conduisant avec lui un orignal vivant âgé d'environ 6 mois, un renard et 11 grandes outardes qu'il s'empressa de présenter au roi. Serait-ce sur le navire de Talon la *Petite Nouvelle-France* que St-Lusson est passé de Québec à Dieppe? Non, car si l'on s'en rapporte au texte même d'Asseline, St-Lusson a traversé sur le *Saint-Jean-Baptiste*, un vaisseau de 300 tonneaux, le même qui venait de porter en Canada, en 1671, le Sr Deschamps de la Bouteillerie, ci-dessus nommé.

Cependant, il ne peut y avoir de doute, à cause même du nom qu'il portait, que le navire de Jean Talon a été employé pour le service de la Nouvelle-France. Le capitaine Poulet, qui en fait l'acquisition, n'est évidemment autre que le navigateur du même nom dont parle M. Chapais dans son *Jean*

Talon (p. 373) et que notre intendant aurait encouragé, en 1670, à entreprendre la découverte du fameux passage du Nord-Ouest. Il serait intéressant de savoir si Poulet a réellement tenté l'entreprise à l'aide du petit navire canadien au nom si coquet : *la Petite Nouvelle-France*.

Aegidius Fauteux

LE FILS DU CHEVALIER FALARDEAU

Le peintre canadien-français Antoine-Sébastien Falardeau acquit une grande notoriété en Italie, au XIX^e siècle. Créé chevalier dans sa seconde patrie il y épousa, en 1861, Catherine, fille du marquis Benin-Casa, mais notre compatriote paraît n'avoir jamais oublié le Canada. Lors de la naissance de son seul rejeton du sexe masculin, il le gratifia d'une kyrielle de "prénoms souvenirs" dont on peut, en partie, retracer l'origine.

Ainsi nous lisons dans la *Minerve* du 27 septembre 1862 : "A Florence, Italie, naissance, le 21 août de Amerigo, Lorenzo, Jacobo Cartier, Pio, Giovanni, Tomaso, Pietro, Firenze".

Sauf erreur, les quatre premiers noms rappellent le pays d'origine du chevalier ; l'Amérique, le Saint-Laurent et Jacques Cartier. Quant au cinquième, il dût être inclus en l'honneur du pape régnant, Pie IX, oncle de dame Falardeau. Cet enfant bien-aimé, espoir de ses parents, mourût le 19 novembre 1864.

Le chevalier Falardeau est mentionné dans plusieurs dictionnaires, encyclopédies, généalogies et recueils, mais tous ne s'accordent pas sur la date de sa naissance et celle de sa mort. Si nos renseignements sont exacts, il serait né à Cap-Santé, près Québec, le 13 août 1823 (1) et serait mort accidentellement à Florence le 14 août 1889, peu de mois avant son épouse.

Autre détail, d'après une photographie, les inscriptions gravées sur la tombe du chevalier et celle de son fils, à Florence, sont en français.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Voir l'intéressante biographie signée par l'abbé H.-R. Casgrain en 1862, ainsi que la notice qui lui a consacré Georges Bellerive dans son ouvrage, *Artistes-Peintres*, 1925.

FRANCOIS BRUNEAU

Il nous faut commencer cette notice biographique de l'un des hommes les plus importants de la colonie de la Rivière-Rouge par un aveu d'ignorance. Nous ne savons, en effet, ni le lieu, ni la date de sa naissance. Les noms de ses parents nous sont également inconnus ainsi que le nom de sa femme. Et cela se comprend facilement car dans ces temps pour ainsi dire préhistorique de l'Ouest, il n'y avait pas de curés, pas même de missionnaires, pour baptiser, marier et sépulturer les gens, ainsi pas de registres de l'état civil des Métis.

Le premier acte public de M. Bruneau que nous connaissions est le suivant. Le 3 juillet 1843, il demandait au Conseil de l'Assiniboia l'établissement d'une distillerie afin de réduire le prix des liqueurs spiritueuses. La même pétition exprimait aussi le désir que le nombre des officiers de la police fut réduit. La première demande fut acceptée par le Conseil, mais vu que la Compagnie de la Baie d'Hudson ne voulait pas entreprendre la distillation des boissons fortes, le Conseil décida de demander des soumissions aux habitants du territoire. La Compagnie se ravisa cependant et décida, en 1845, d'établir une distillerie à condition toutefois qu'elle eût un monopole et que l'importation fut sévèrement réglée. Le Conseil acquiesça à cette demande de la Compagnie.

La deuxième requête ne fut pas accordée.

M. Bruneau prit part à l'allégresse des catholiques des Territoires du Nord-Ouest lorsque Mgr Provencher, qui avait été fait évêque de Juliopolis, suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec, en 1820, fut élevé au rang d'évêque du Nord-Ouest en 1847.

M. Bruneau fit partie du comité de vigilance de 1849 qui devait examiner les difficultés dont se plaignaient les Métis qui ne pouvaient se livrer au commerce à cause d'une clause dans la charte de la Compagnie de la Baie d'Hudson octroyant à celle-ci un privilège exclusif de tout le commerce dans le Nord-Ouest. Ce comité ayant à sa tête Louis Riel père, obtint de force la libération de

Sayer et autres détenus et la liberté de la traite des fourrures (1).

Le 16 octobre 1850, M. Bruneau fut l'un des cinq magistrats nommés par le Conseil d'Assiniboia pour le district supérieur, et juge des petites causes, le 27 novembre de l'année suivante. Les juges de cette cour avaient juridiction sans appel dans toutes les causes ordinaires de la police et dans celles pour dettes n'excédant pas quarante schellings. Quant aux causes pour dettes au-dessus de cette somme, mais ne dépassant pas £5, il y avait appel à la cour des Sessions trimestrielles.

Le décès de Mgr Provencher, premier évêque de Saint-Boniface, arrivé le 7 juin 1853, fut un deuil général pour les catholiques de la Rivière-Rouge qui avaient appris à l'aimer comme un père. Les protestants eux-mêmes compatirent à cette perte. L'avènement au trône épiscopal de Mgr Taché fut cependant une consolation bien douce à ses ouailles. M. Bruneau prit sa part aux deux événements en sa double qualité de catholique et de représentant des Métis français au Conseil de l'Assiniboia auquel il avait été appelé le 29 mars précédent.

Doué d'une grande intégrité, d'un caractère aimable et d'un rare bon sens, M. Bruneau était l'homme tout désigné pour faire partie du Conseil de l'Assiniboia lorsque l'on se déciderait à y appeler un représentant des Métis français.

M. Bruneau fut le premier colon de cette race à qui échut cet honneur. Auparavant, Mgr Provencher et son bras droit, l'abbé Laflèche (plus tard évêque des Trois-Rivières), tous deux Canadiens, furent les seuls membres de langue française du Conseil. Durant les douze années qu'il en fit partie, M. Bruneau assista à quarante et une séances et prit une part active à l'administration de la chose publique. Il ne marchandait pas ses services, mais était toujours sur la brèche, travaillant assidûment à l'avancement de la colonie.

Le 18 octobre suivant, M. Bruneau fut nommé membre du Bureau des Travaux Publics qui avait, entre autres

(1) Pour détails sur cet incident, voir Joseph Tassé : *Les Canadiens de l'Ouest*.

charges, celle de la confection et de l'entretien des chemins et des ponts. Il était le 3 août 1854, élevé à la présidence de la cour des petites causes de la Prairie-du-Cheval-Blanc, avec traitement annuel de £12. Le 19 juillet de l'année suivante, M. Bruneau acceptait une nouvelle charge, celle de percepteur du droit de quatre pour cent levé sur les importations venant des États-Unis et entrant dans les paroisses de Saint-Boniface et de Saint-François-Xavier. Ses émoluments pour cette importante besogne furent fixés à la somme de £15.

Ce même jour (19 juillet 1855), M. Bruneau se plaignait au Conseil de ce qu'il n'avait pu tenir de cour à la Prairie-du-Cheval-Blanc, lors du dernier terme, vu qu'il n'y avait pas de quorum. De plus, disait-il, M. Urbain Delorme, l'un des magistrats de cette cour, ne faisait que de rares apparitions dans le district, été ou hiver. Le Conseil décida à l'unanimité de prier l'abbé Laflèche de demander la démission de M. Delorme et de nommer à sa place une personne plus compétente. M. Bruneau demandait aussi, au nom du Bureau des Travaux Publics, l'autorité voulue pour refaire un chemin sur la propriété de M. Baptiste Perrault et d'échanger ce terrain pour un autre, ce à quoi consentit le Conseil.

Le 27 janvier 1856, M. Bruneau était nommé recenseur de la paroisse de Saint-François-Xavier.

Le 4 septembre 1860, il donnait sa démission comme président de la cour du district de la Prairie-du-Cheval-Blanc et aussi comme juge de la cour du district du centre, mais à la demande du gouverneur et du conseil, il demeura président de la première. Le même jour ses émoluments de juge de la cour du district du centre furent fixés à £10.

M. Bruneau fut membre du comité nommé par le Conseil, le 13 mars 1862, pour réviser les lois de la colonie de l'Assiniboia. Il fut aussi surintendant des Travaux Publics de la section supérieure avec un salaire de £25 et président de la cour des petites causes de la première section le 11 avril suivant. Le 9 avril 1863, M. Bruneau devenait surintendant de la voirie de la section supérieure

et membre du comté nommé pour désigner les endroits où l'on devrait ouvrir des chemins publics.

Il avait été nommé pour enquêter conjointement avec le juge John Black, dans les affaires de la maison McKenney & Co., dont le fameux docteur Schultz faisait partie, quand il mourut de la fièvre, en juillet 1865, après une carrière des plus actives et des plus honorables. C'était une figure intéressante qui disparaissait. Le juge Black, gouverneur intérimaire durant la maladie de M. William Mactavish, fit son éloge à la réunion du Conseil tenue le 18 juillet. Voici en quels termes il s'exprima : "He thought they should be unmindful of their duty and be doing injustice to feelings, if, before proceeding with any other business, they did not take the opportunity of recording an expression of their sorrow at the death of one who had so recently been taken from amongst them — the lamented Mr. Bruneau.

"He believed the Council would fully bear him out in saying that Mr. Bruneau was a man of excellent sense and amiable character. As a Councilor, he was a true and faithful representative of that Section of the Settlement with which he was more immediately connected; and as a Magistrate his efficiency and usefulness were well known to all. To the discharge of his Magisterial duties he brought an upright and conscientious mind, and a judgement far beyond the average for penetration and soundness. In his public conduct he knew no distinction of class or creed; by all alike his impartiality was confided in; and Mr. Bruneau was so constituted that it was only part of his nature to blend mercy with judgement. Personally, they had lost a friend; and as a Council they must feel that the Community had lost a valuable public officer."

Ayant signifié leur entière approbation des remarques du président, les membres du Conseil crurent que le meilleur moyen de témoigner leur appréciation des services de feu M. Bruneau serait de venir en aide à sa famille. Dans ce but l'on suggéra de s'enquérir de son état de fortune. A la séance suivante, tenue le 3 août, sous la présidence du gouverneur Mactavish, l'évêque de Saint-Boniface déclara qu'il était d'opinion que l'on devrait remettre à une séance ultérieure, la

question de l'aide à la famille Bruneau et l'on décida de suivre cet avis. Il n'est plus question de la famille Bruneau dans les minutes du Conseil après cette séance.

FRANCIS-J. AUDET

LA POULETTE GRISE

La *Poulette grise*, la berceuse que toutes les mères canadiennes chantent, est sûrement d'origine française.

La version la plus répandue est celle publiée par Ernest Gagnon dans ses *Chansons populaires du Canada* :

C'est la poulette grise
Qui pond dans l'église,
Ell' va pondre un beau p'tit coco
Pour son p'tit qui va fair' dodiche,
Ell' va pondre un beau p'tit coco
Pour son p'tit qui va fair' dodo.
Etc., Etc., Etc.

Cette berceuse n'aurait-elle pas été amplifiée de celle qu'on chante dans le Perche et la Beauce, en France? Félix Chapiseau en donne la version suivante dans son ouvrage *Le folk-lore de la Beauce et du Perche* :

Dodo, l'enfant do,
L'enfant dormira bientôt,
Une poule blanche
Est là dans la grange,
Qui va faire un p'tit coco
Pour l'enfant qui va faire dodo.

Fais dodo,
Colin, mon p'tit frère,
Fais dodo,
T'auras du lolo,
Papa est en haut
Qui fait le lolo,
Maman est en bas
Qui fait le colat.

BIGAULT D'AUBREVILLE

M. Fauteux me permettra d'ajouter les quelques renseignements suivants à son article sur ce personnage intéressant.

Un de ses fils nommé Emmanuel-Xavier fut condamné, le 16 novembre 1827, à un mois de prison et à une amende de cinq louis pour avoir pris part à une émeute à Montréal. A défaut de paiement de l'amende imposée, il devait rester en prison pour un temps indéfini. N'ayant pas les moyens de se libérer, il implorait la clémence du gouverneur, lord Dalhousie, le 3 décembre suivant, attribuant sa faute à l'inexpérience et à la vivacité de la jeunesse. Un certificat signé par MM. J. P. Leprohon, Thomas A. Turner et J. C. Grant déclarait que les signataires connaissaient bien le capitaine d'Aubreville, ci-devant des Voltigeurs Canadiens, et le croyait incapable de payer l'amende de son fils Emmanuel.

Les juges James Reid, George Pyke et Norman Fitzgerald Uniacke à qui la pétition avait été référée par lord Dalhousie recommandèrent son élargissement.

En sa qualité d'ancien capitaine aux Voltigeurs Canadiens, M. d'Aubreville avait obtenu, le 11 avril 1821, la concession de 800 arpents de terre dans le canton d'Halifax. Le 28 août 1828, il demandait des lettres patentes pour ce terrain quoiqu'il n'eut pas rempli les conditions de la concession. Il expliquait que, en 1818, il avait été nommé par les magistrats de Montréal chef du guet en cette ville et que sa présence indispensable à Montréal, ne lui avait pas permis d'aller prendre possession de son terrain et de s'y établir.

Il perdit sa position en octobre 1827, dit-il, par la conduite capricieuse de Messieurs J.-M. Mondelet, de Boucherville et de Rocheblave. Il se disait ruiné, ayant à pourvoir aux besoins d'une grosse famille comprenant sa femme et six enfants, dont quatre garçons. Il n'avait plus pour vivre que sa demi-solde. Il se faisait vieux et commençait à sentir le besoin d'un repos que méritaient ses longs services qu'il énumérait ensuite.

Il émigra de France de 1791, servit dans l'armée de Condé jusqu'en 1799 lorsqu'il entra au service de la Suisse en qualité de cadet dans le régiment de Salis. Le général de Ramsay était alors inspecteur général de toutes les troupes étrangères à la solde de l'Angleterre sur le continent.

Le régiment de Salis cessa d'être au service de l'Angleterre en 1801. D'Aubreville fut alors chargé par le général de Ramsay de faire du recrutement pour l'armée anglaise, ce qu'il fit à la satisfaction de ce général.

Il s'embarqua ensuite à Trieste avec le régiment de Watteville dans lequel il était entré comme cadet et fit toutes les campagnes de ce régiment. Il en fut fait le quartier-maître en 1807.

En 1813, étant à Kingston, sir George Prévost le chargea de recruter pour l'armée ce dont il s'acquitta avec zèle et Son Excellence lui en témoigna sa satisfaction en lui octroyant, en mai 1814, une commission de capitaine dans les Voltigeurs Canadiens.

Francis-J. Audet

QUESTION

Il est bien certain que Claude-Michel Bégon, frère de notre intendant Bégon, décéda à Montréal le 1er mars 1748. Il était alors gouverneur des Trois-Rivières. Je lis dans les *Mémoires* du comte Dufort de Cheverny que vers 1759 " M. Bégon, veuf, officier de marine, descendant en droite ligne des Bégon, intendants de la marine, vivait près de sa terre de Cheverny ". L'éditeur des *Mémoires* ajoute en note: " Claude-Michel Bégon, écuyer, sieur de la Sestière, capitaine de vaisseau, était le troisième fils de Michel Bégon, intendant de la marine, et de Madeleine Druillon, et le frère cadet de Michel Bégon, intendant du Canada, et de Scipion-Jérôme, évêque de Toul. " Si Claude-Michel Bégon est mort à Montréal en 1748, il ne pouvait vivre près de Cheverny en 1759. Quel est ce Claude-Michel Bégon dont parle Dufort de Cheverny?

XXX

LISTE DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL ACTUELLEMENT DEPOSES AU BUREAU DU PRO-
TONOTAIRE DU DISTRICT DE HULL
(HULL)

—
Catholiques

Notre-Dame-de-Fourvières-du-Rapide-de-l'Original : de 1901 à 1912 inclus.

Notre-Dame-du-St-Sacrement-de-Ferme-Neuve : de 1901 à 1912 inclus.

St-Gérard-de-Montarville : de 1899 à 1912 inclus (1911 manque).

Châte-aux-Bluets : 1907.

L'Ascension : 1912.

Mission-du-Lac-des-Isles : de 1904 à 1911 inclus.

Mission-de-la-Présentation : 1905, 1906, 1908, 1909, 1910.

La-Conception : de 1900 à 1914 inclus.

Mission-de-Montcerf : de 1908 à 1913 inclus.

St-Félix-de-Blue-Sea : de 1919 à 1927 inclus.

St-Gabriel-de-Bouchette : de 1899 à 1902 incl., 1908, 1918, 1919, 1928.

St-Raphaël-de-Bouchette : de 1908 à 1911 inclus., 1926.

Bouchette : de 1903 à 1907 incl., de 1909 à 1912 incl., 1914, 1917, 1920 à 1925 inclus., 1927, 1929, 1930.

Kiamika : 1911.

Ste-Cécile-de-Masham : de 1900 à 1930 inclus.

St-Antoine-de-Padoue-de-Perkins-Mill : 1901, 1902, 1906 à 1930 inclus.

St-Sixte : de 1899 à 1925 inclus.

Plaisance : de 1901 à 1907 incl., de 1910 à 1929 inclus.

Notre-Dame-de-la-Paix : de 1902 à 1908 incl., de 1910 à 1929 inclus.

Notre-Dame-du-Laus : de 1900 à 1914 incl., 1923, 1925, 1926, 1930.

St-Emile-de-Suffolk : de 1899 à 1929 inclus.

Notre-Dame-de-Duhamel : de 1923 à 1929 inclus.

St-Paul-d'Aylmer : de 1900 à 1930 inclus.

Notre-Dame-de-Grâce-de-Hull : de 1899 à 1929 inclus.

Très St-Rédempteur : de 1902 à 1930 inclus.

- St-Joseph-de-Hull : de 1913 à 1930 inclus.
Notre-Dame-de-Lorette : de 1915 à 1919 inclus.
Notre-Dame-de-Lorette-de-Rochonville : de 1920 à 1922 inclus.
Notre-Dame-de-Lorette-de-Val-Tétreau : de 1923 à 1930 inclus.
Buckingham : 1895, 1900 à 1929 inclus.
Ste-Angélique-de-Papineauville : de 1899 à 1930 inclus.
Thurso (St-Jean-l'Évangéliste) : de 1882 à 1893 incl., de 1896 à 1930 inclus.
Deschênes : 1929 et 1930.
St-François-de-Sales-de-la-Pointe-Gatineau : de 1900 à 1930 inclus.
St-Jean-Marie-Vianney : de 1926 à 1930 inclus.
Ste-Rose-de-Lima : de 1900 à 1919 inclus., 1921 à 1925 inclus.
St-Pierre-de-Wakefield : de 1900 à 1908 incl., 1910 à 1930 inclus.
Lac-Ste-Marie : 1895, 1899 à 1930 inclus.
L'Ange-Gardien : de 1899 à 1929 inclus.
Notre-Dame-de-la-Salette : de 1899 à 1929 inclus.
St-Fidèle-de-Fassette : de 1914 à 1929 inclus.
Montpellier : de 1923 à 1930 inclus (1929 manque).
Chapelle-de-la-Congrégation-des-Servantes-de-Jésus-Marie, cité de Hull : de 1928 à 1930 inclus.
Ste-Valérie-de-Ponsomby ou Boileau : de 1900 à 1911 inclus, de 1913 à 1929 inclus.
St-Martin-de-Low ou Martindale : de 1900 à 1922 incl., 1924 à 1926 incl., 1928 à 1930 inclus.
St-Columban-de-Quinneville : de 1900 à 1911 incl., 1913 à 1915 incl., 1917 à 1930 inclus.
St-Casimir-de-Ripon : de 1899 à 1927 inclus., 1929.
St-Louis-de-Poltimore : de 1900 à 1908 incl., 1910, 1913, 1914, 1917 à 1930 inclus.
St-Dominique-de-Luskville : de 1900 à 1930 inclus.
Mission de St-André-du-Lac-Rond : 1924 à 1926 inclus, 1928.
Mission-de-Vendée : de 1924 à 1929 inclus.
Notre-Dame-de-Bonsecours-de-Montébelllo : de 1900 à 1904 incl., 1908 à 1911 incl., 1914, 1918 à 1929 inclus.

L'Assomption-de-Maniwaki : de 1900 à 1914 incl., 1916 à 1930 inclus.

Mission-du-Bois-Franc : 1914, 1925.

Ste-Elisabeth-de-Cantley : de 1900 à 1911 incl., 1913 à 1930 inclus.

St-Malachie (Mayo) : de 1900 à 1910 incl., 1924 à 1930 inclus.

Ste-Famille-de-la-Rivière-St-Joseph : 1921 et 1922.

St-Raphaël-de-Messines : de 1921 à 1923 inclus.

St-Raphaël-de-Burbidge : 1919 et 1920.

Farrelton : de 1901 à 1910 incl., 1922 à 1930 inclus.

St-André-Avellin : de 1897 à 1927 inclus.

Visitation-de-Gracefield : de 1900 à 1930 inclus.

Mission-de-St-Étienne-de-Chelsea (Old-Chelsea) : de 1900 à 1930 inclus.

La-Minerve : de 1904 à 1910 inclus.

Notre-Dame-de-Pontmain : de 1908 à 1911 inclus.

Notre-Dame-de-la-Consolation-de-Montpellier : de 1907 à 1915 incl., de 1918 à 1922 incl., 1929.

Mission-de-St-François-Régis-du-Lac-des-Ecorces : de 1901 à 1913 incl., 1920.

L'Annonciation : de 1898 à 1913 inclus.

Mission-de-Mont-Carmel-de-Preston : de 1908 à 1915 inclus, 1918, 1919.

St-Félix-de-Valois-de-Hartwell : de 1898 à 1902 inclus.

Chéneville : de 1904 à 1928 inclus.

Notre-Dame-de-la-Garde-de-Val-des-Bois : de 1899 à 1930 inclus.

Masson : de 1900 à 1904 incl., de 1918 à 1930 inclus.

St-Rémi-d'Amherst : de 1900 à 1913 inclus.

Labelle : de 1899 à 1911 incl., 1913.

Notre-Dame-du-Divin-Pasteur (Macaza) : de 1904 à 1910 incl., 1914.

Mission-de-Ste-Véronique-de-Turgeon : 1902, 1903, 1905 à 1913 inclus.

Nominingue : de 1899 à 1912 inclus.

Protestants

Lutherian Church :

Mulgrave-Inlet : 1907 à 1920 incl.

High-Falls : 1901, 1907, 1908.

Bowman-Portland-Denholm-Villeneuve : de 1909 à 1912
inclus.

Anglican Church :

Papineauville : de 1902 à 1904 incl., 1906 à 1914 incl., 1917
à 1930 inclus.

Montebello : de 1899 à 1901 incl., 1905.

Ste-Angélique : 1916.

River Desert-Wright : de 1900 à 1929 inclus.

Township of Aylwin : de 1900 à 1907 incl., 1909 à 1930
inclus.

Buckingham : de 1899 à 1930 inclus.

Wakefield : de 1900 à 1930 inclus.

Masham : 1908.

Portland : 1908, 1912, 1917.

Portimore : de 1899 à 1901 incl., 1906, 1907, 1911, 1913 à
1916 incl., 1918 à 1926 inclus.

Glen Almond : de 1911 à 1913 inclus.

Hull : 1900 à 1930 inclus.

Aylmer : de 1900, 1902 à 1906 incl., 1908 à 1929 inclus.

Chelsea : de 1900 à 1913 incl., 1920, 1923 à 1929 inclus.

Quyón : 1927 à 1930 inclus.

Eardley-Luskville : 1902 à 1925 inclus.

United Church of Canada :

Aylmer : de 1927 à 1930 inclus.

Namur : de 1927 à 1930 inclus.

Buckingham : de 1927 à 1930 inclus.

Breckenridge : 1926, 1927, 1929 et 1930.

Alcove : 1929.

Eardley : 1925.

Hull : de 1927 à 1930 inclus.

Kazubazua : de 1926 à 1929 inclus.

Thurso : 1926 et 1927.

Maniwaki : de 1927 à 1930 inclus.

North Wakefield-Masham : de 1926 à 1928 inclus.

Wakefield : 1927 et 1928.

Maryland : 1929 et 1930.
Chelsea : 1927.

Presbyterian Church :

Chelsea : de 1902 à 1908 incl., 1913, 1914, 1916, 1917.
Kazubazua : de 1921 à 1925 inclus.
New Chelsea : de 1909 à 1911 inclus.
Cantley : 1918, 1921, 1923 à 1926.
Chelsea & Cantley : 1900 et 1901.
Angers : de 1901 à 1907 inclus.
Montebello : 1912.
Angers-Perkins : 1911, 1913, 1915.
Aylwin : 1899, 1902 à 1921 inclus.
Poltimore : de 1901 à 1903 inclus.
Portland : 1905.
Aylmer : 1899, 1902 à 1918 incl., 1922 à 1927 incl., 1928.
Buckingham : 1900 à 1926 inclus.
Suffolk-Namur : de 1901 à 1903 incl., 1920, 1924 à 1926 inclus.
Addington : 1922.
East Templeton-Ste-Rose-de-Lima : de 1900 à 1930 incl.
River Desert & Northfield : 1908, 1912, 1915 à 1926 incl.
Wakefield & Masham : 1915, 1918 et 1919.
Masham : de 1900 à 1905 incl., 1909 à 1920 inclus.
Wakefield : de 1900 à 1914 inclus., 1916, 1917, 1920 à 1922 incl., 1924 à 1926 inclus.
Thurso : 1908, 1909, 1913, 1915, 1917 à 1926 inclus.
Thurso : 1908, 1909, 1913, 1915, 1917 à 1926 inclus.
Hull : (Cusham Memorial Church) : 1900, 1902 à 1929 inclus.

Methodist Church :

Aylwin : 1900 à 1919 inclus.
Chelsea : de 1924 à 1926 inclus.
Lac des Iles : de 1909 à 1912 inclus.
Eardley : de 1922 à 1924 inclus.
Hull : 1906, 1907.
North Wakefield-Masham : 1900 à 1925 inclus.
Low : 1919.

Aylmer : de 1900 à 1926 inclus.

Chelsea : de 1900 à 1923 inclus.

Eardley : 1921.

Baptist Church :

Papineauville : de 1900 à 1912 inclus., 1914, 1916, 1917, 1918, 1924.

Ottawa Valley : de 1923 à 1926 inclus.

Thurso : de 1900 à 1927 inclus.

Buckingham : de 1900 à 1907 incl., 1911 à 1913 incl., 1915 à 1917 incl., 1920, 1921, 1923 à 1927 incl., 1929, 1930.

East Templeton-Avoca-Mulgrave : 1898, 1902 à 1909 inclus, 1914 à 1920 inclus.

Hull : 1904, 1909, 1910, 1911, 1913, 1914, 1917 à 1930 incl.

Christ Church :

Poltimore : de 1902 à 1905 incl., 1927 à 1930 inclus.

Aylmer : 1901.

Portland : 1909 et 1910.

LETTRE DE M. SAINT-GEORGES DUPRÉ A SIR
FREDERIC HALDIMAND

Monsieur,

L'honneur de la lettre de votre Excellence jointe à la Commission de voyer et survoyer du District de Montréal ou'il a plus à votre Excellence de m'honoré, me fait prendre la liberté de vous en faire mes très humbles remerciements, et vous en témoigner ma vive reconnoissance, trop heureux si par mes soint et mon application au service de Sa Majesté et pour le bien public, je puisse de plus en plus me rendre digne du chois que votre Excellence a bien voulue faire, ce sont les sentiments dans laquel sera toute la vie celuy qui a l'honneur d'être avec soumission et un très profondt Respect

Monsieur,

Votre très humble,

Très obéissant Serviteur,

St. George Dupré

Montréal 14e. juillet 1783 (1).

(1) Archives du Canada, à Ottawa.

LES SCALPES QUI SURVECURENT

J'ignore ce que peuvent en penser les chirurgiens d'aujourd'hui et s'ils trouveraient la chose extraordinaire, mais il reste vrai qu'au 17^e et au 18^e siècle, on prit la peine de consigner dans les annales, à deux reprises, et à des époques éloignées, le fait que deux colons survécurent à la scalpation opérée par de cruels Indiens.

Voici le premier cas :

Jean Chicot

Le 6 mai 1651, un parti d'Iroquois massacre le Grand Jean (Boudard) et lui tranche la tête, puis emmène captive sa femme, Catherine Mercier (*Journal des Jésuites*).

Ensuite, ils se mirent à chercher Jean Chicot (ou Cicot) qu'ils avaient vu se cacher sous un arbre. Celui-ci, ayant été découvert, se défendit avec tant de vigueur contre tous ces Iroquois, quoiqu'il fût sans armes et les frappa si rudement du pied et du poing, qu'il leur fut impossible de l'entraîner de force avec eux et de le prendre. Craignant enfin, pendant qu'ils se débattaient ainsi avec lui, d'être joints par des Français qu'ils voyaient venir au secours de Chicot, ils lui enlevèrent la chevelure avec un morceau du crâne : ce qui pourtant, chose assez remarquable, ne l'empêcha pas de vivre près de quatorze ans depuis ce jour (Faillon II, 121).

Cicot, malgré sa terrible aventure, épousa le 23 octobre 1662, à Montréal, Marguerite Maclin, qui lui donna trois enfants. Il fut inhumé à Montréal le 8 juin 1667. Il est l'ancêtre des Sicotte.

Brindamour

Quant au second cas, nous en relevons le récit dans Ferland, vol II, p. 486 :

“Le huit mars 1747, le gouverneur général leur déclara la guerre aux Iroquois, dans un conseil tenu à Montréal, en présence des Iroquois du Sault Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes, le sieur de la Chauvignerie fut dépêché aux quatre cantons pour les en informer. Aussitôt les Abenaquis

domiciliés, les Nipissingues, les Algonquins, les Poutéouatamis se répandirent par bandes de huit ou dix sur les rivières Connecticut et de l'Hudson, pour harceler les ennemis. A la fin d'avril, un parti d'Agniers et d'Anglais tomba sur vingt-deux Français, partis du fort de Saint-Frédéric pour aller à la découverte. Dans cette rencontre le sieur de la Plante, officier, fut blessé de sept coups de feu, et cinq de ses hommes furent tués. Quelques temps après, les Agniers pillèrent, à Châteauguay, une maison habitée par un nommé *Brindamour*, dont ils tuèrent la femme; lui-même fut assommé à coups de casse-tête; es Sauvages après lui avoir enlevé la chevelure, l'abandonnèrent encore vivant. Cet homme, amené à Montréal et placé à l'Hôtel-Dieu, fut heureusement guéri."

Quel était ce Brindamour ? Vers cette date, demeurait à Châteauguay, Jacques Duranseau dit Brindamour, époux de Marie-Barbe Prévot, et nous croyons qu'il s'agit de lui, car les autres colons surnommés Brindamour ne nous paraissent pas avoir demeuré dans la localité susdite.

X X X

Avec les instruments dont les chirurgiens disposent maintenant, joints à leur science, l'enlèvement d'une chevelure peut s'exécuter sans grand péril pour la vie d'un individu, mais les Sauvages n'étaient pas des hommes de l'art et ils se préoccupaient peu du sort de leurs victimes. Voilà pourquoi sans doute le *scalpe* était considéré comme une blessure dont on ne revenait guère.

E.-Z. MASSICOTTE

LE PASSE

Heureux qui aime se rappeler ses ancêtres, entretient joyeusement l'auditeur de leurs exploits, de leur grandeur, et se voit avec une secrète satisfaction au bout de cette belle série.

Iphigénie

LETTRE DU PERE RASLÉ AU GOUVERNEUR DE
VAUDREUIL

—
Narantsoake, le 9 septembre 1713.

Monsieur,

Touchant les propositions que l'Anglois avait par avance fait signer aux Sauvages par le Gouverneur de Caskebé, je leur ai si souvent et si fortement parlé là-dessus qu'ils entrèrent en mon sens, et en parlant même au Gouverneur de Caskabé, sur quoi ils eurent ensemble de grandes disputes, de quoi ce Gouverneur informa ce Gouverneur Général, lequel en effet ne les fit pas aux Sauvages dans l'assemblée. Voici ce qu'il dit aux Sauvages qui y étoient en assez bon nombre; il y en avoit de ce village 98; de Panaouamské 200, de la Rivière St-Jean 40; des Mikmacs 20; le Gouverneur-Général leur parla en cette sorte.

Toi, Maransouanies, je suis bien aise de te voir. Ce que je vais te dire je le dis à tous les autres; que je suis bien aise de ce que tu as remis entre mes mains les prisonniers que tu avois faits; s'il s'en trouve des tiens parmi nous je te les rendrai.

Tu sais déjà que la terre qui est au-delà du grand lac est belle et n'est plus ensanglantée. Les Rois sont en paix et ont aplani la terre, et cela est conclu à la lune pendant laquelle tu fais la pêche — c'est la lune d'avril.

Le François nous donne Plaisance, Port-Royal et la terre des environs, ne se réservant que la rivière où est situé Québec. La terre d'ici étoit très belle,—montrant des papiers dit—voilà ceux qui sont cause qu'elle a été ensanglantée. Je mets ces papiers en terre, afin qu'ils ne paroissent plus. Je tourne maintenant la terre sans dessus dessous afin que le sang ne paroisse plus. Si tu veux, les Anglois qui semoient, par ci, par là, des habitations qui ont été brûlées, les rétabliront et y demeureront. Je te prie de ne pas les empêcher de chasser aux gibiers, de prendre des bois selon qu'ils en auront besoin.

S'il arrivoit par hazard quelque affaire fâcheuse ne te venge pas, fait la connoître et on y remediera. Tu sais à quel prix étoit ton castor pendant la paix. Il aura le même prix

aussi bien que les marchandises. Il y aura trois lieux de traite, Pemquit pour ceux de Panuaouaneské (?) de la rivière St-Jean, et qu'ils ne passent pas outre. Pour toi tu en auras deux : Kaskebé et la Rivière.

Je t'avertis aussi de ne pas passer tes endroits qu'il nomme parce qu'il y a une barre de fer toute rouge de colère par le coup que tu as fait sur eux l'automne dernier.

Je tâcherai d'amortir ce feu et dès que la barre sera refroidie, je t'en avertirai et tu pourras passer. Voilà ce que j'avais à te dire.

Deux de ce village parlant alternativement pour tous ceux de l'assemblée, voici ce qu'ils répondirent :

Mon Frère Anglois, les Rois, dis-tu, le Nôtre et Votre Reine et les autres aussi ont aplani la terre au delà du Grand Lac et ont effacé le sang dont elle était couverte. Cela est bien, et toi tu renverses celle-ci, tu la tourne sans dessus dessous pour que le sang ne paroisse plus. Je ne m'y oppose pas, qu'elle soit belle et nette, je le trouve bon. Je ne say, en demeurant tranquille sur ma natte, voici que tout à coup on vient me dire que Notre Roi frappe l'Anglois au-delà du Grand Lac, et me mande sa parole qui disait : Mon fils, frappe aussi l'Anglois.

Moi, qui t'écoute je viens te frapper. Ce n'est pas moi qui vient te frapper ; c'est mon père qui t'a frappé par mes mains.

Mon père est présentement en paix avec toi. Il cesse de te frapper et moi aussi je cesse de te frapper, que la terre soit belle et aplaniée, j'en suis content.

Tu dis, mon Frère, que le François t'a donné Plaisance, Port-Royal et la terre des environs, ne se réservant que la rivière où est situé Québec. Il te donnera ce qu'il voudra, pour moi, j'ai ma terre que je n'ai donné à personne et que je ne donnerai pas. J'en veux toujours être le maître. Je connois les limites et quand quelqu'un voudra y habiter, il payera. Que les Anglois prennent des bois, pêchent ou chassent au gibier, il y en a assez pour tous, je ne les empêcherai pas, et si quelque méchante affaire arrivoit, on ne fera rien de part et d'autre et on délibérera.

Après quoi, les Anglois jettèrent leurs chapeaux en l'air, faisant un cri peut-être de Vive la Reine; et les Sauvages y répondirent par leurs sakakoïs.

L'assemblée fut terminée par un festin qui consistait d'un grand boeuf qu'on tua, d'une barrique de lard, de deux barriques de pois, une barrique de fleur de farine, deux barriques de bierre, un grand caisson d'eau-de-vie, un de vin, un de sirop de melasse, trois barriques de galette que deux hommes ne pouvoient embrasser, des couteaux, et voilà ce qui s'est passé dans ce pays pour parler au commencement d'août.

Comme il est extrêmement difficile encore de trouver ici des ouvriers et des vivres pour eux, je suis contraint de laisser agir les Sauvages qui ont parlé à l'Anglois pour en avoir.

Ceux d'ici ayant appris que ceux de Pannaouamské (?) étaient partis pour Québec où ils vont chercher la poudre qu'on a coutume de leur donner, ceux-ci partent au nombre de 4 ou 5 canots, espérant que vous leur ferez la même grâce (1).

LES DISPARUS

M. de la Rochebeaucourt — M. de la Rochebeaucourt était venu au Canada en 1756 avec M. de Montcalm, dont il était le second aide de camp. " C'était un homme de condition du Poitou, lieutenant au régiment de cavalerie de Montcalm". (*Journal de Montcalm*, p. 22). Avant son départ, il obtint sa commission de capitaine réformé de la cavalerie. (*Ibid*, p. 25). Mazas n'en fait pas mention dans son *Histoire de l'Ordre de Saint-Louis*, mais d'après les *Lettres de la Cour de Versailles*, p. 226, il fut fait chevalier le 10 février 1761. L'alphabet Lafillard nous apprend que M. de Rochebeau-court, aide-major général, mourut le 23 juillet 1765. (Aegidius Fauteux, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921*, p. 215).

(1) Archives de la province de Québec.

A TRAVERS LE CANADA-FRANCAIS
(Deuxième série)

Arles (Henri d'). — La Déportation des Acadiens. (Conférence) I, 160-180; 252-260.

—La Tragédie Acadienne. IV, 184-210.

Auclair (abbé Elie-J.). — Le curé Labelle. Introduction générale. XVII, 552-561.

Beaupin (Mgr). — Mgr de Laval à Montigny-Sur-Avre. Discours de Mgr Beaupin à l'occasion de l'inauguration du monument de Mgr de Laval. XI, 9-25.

Bernard (Antoine, c. s. v.). — Les Normands en Gaspésie au 10ième siècle. XIII, 186-189.

—Un Acadien Lieutenant de Papineau. Louis Bourdages. XIII, 530-544.

Bernard (Harry). — L'Idée Baudelairienne au Canada. XVI, 633-643.

Bouffard (Jean). — Origine de la propriété privée dans la Province de Québec. III, 26-37; 93-99.

Buron (Edmond). — Le quatrième centenaire du Canada. XVIII, 164-173.

Camirand (abbé Antonio). — La sainteté chez Mgr de Laval. X, 276-293.

Carbonneau (Charles-Hector). — Une colonie d'oiseaux dans le Golfe Saint-Laurent. XIII, 118-127.

Caron (abbé Ivanhoë). — Pierre Gauthier de Varennes de La Vérendrye et ses fils. II, 170-182.

—La Colonisation dans la Province de Québec. III, 343-352.

—La Bataille des Plaines d'Abraham, 13 sept. 1759. VI, 193-206.

—Mgr de Laval et la colonisation de la Nouvelle-France. X, 321-332.

—Le Congrès de Colonisation de Québec. Déc. 1923. XI, 327-345.

—La Semaine d'Histoire du Canada. XIII, 310-320.

Chaloult (René). — Impressions d'Acadie. XV, 194-207.

Chapais (Thomas). — Les Débuts du Régime Parlementaire. I, 11-29; 95-111.

—Le Comité des Griefs de 1828. III, 325-338. IV, 5-18.

—Les Quatre-Vingt-Douze Résolutions. V, 220-239; 273-283.

—La Politique Canadienne en 1835. VII, 38-53; 106-130.

—Lord Durham et son Rapport. IX, 5-21; 115-127.

—Monseigneur Taché. XI, 161-166.

—Monsieur Alfred De Celles. XIII, 153-158.

Charron (abbé Fortunat). — Mgr Joseph-Romuald Léonard. Troisième évêque de Rimouski. XVIII, 434-450.

Courchesne (abbé Georges). — Mgr de Laval et l'éducation en Nouvelle-France. X, 307-320.

DeCelles (A. D.). — Notre histoire politique bien comprise et bien expliquée. VIII, 321-330.

Dégagné (abbé N.). — L'oeuvre oratoire de Mgr. Roy, archevêque de Québec. XIV, 377-387.

Devine (E. J. s. j.). — Les Jésuites et les Iroquois. XII, 763-772.

Foisy (J. Albert). — Le commandeur Alphonse Desjardins. V, 284-300.

Foy (abbé Christy). — A propos de nos termes de marine. XV, 593-607.

Gaillard de Champris (H.). — Jean de Bernières et Mgr de Laval ou Le directeur laïque d'un futur évêque. X, 294-306.

—Monseigneur de Laval et le Pouvoir Royal. XI, 241-255; 434-453.

—Le R. P. Marquette. XII, 773-777.

Galland. — Lettres d'une Religieuse de Montréal (1700-1701). La Soeur Galland. X, 218-228.

Gérin (Léon). — L'histoire véritable de deux revues québécoises. La fondation et les heureux commencements des *Soirées Canadiennes*. XIII, 13-27.

Gildas (Fr. M.). — Acadiana. Monseigneur M. F. Richard. I, 326-332. II, 118-131; 354-367. III, 353-367.

—Un ami et bienfaiteur des Acadiens. M. l'abbé E. R. Biron. IV, 100-111.

Gildas (Fr. M.). — Un érudit canadien. A la Trappe de Port-du-Salut, en France. Le P. Irénée Ménard. XII, 127-133.

Grandet (Joseph). — Monsieur Le Gaufrage. Evêque nommé de Nouvelle-France. XII, 198-203.

Gravel (abbé Albert). — Les origines du mot Coaticook et l'expédition de Rogers en 1759. XII, 187-192; 528-537.

Gosselin (Mgr Amédée). — Un anniversaire. Ouverture du Petit Séminaire de Québec. I, 183-191.

— Les neveux de Monseigneur de Laval. XII, 653-672.

Gosselin (abbé Auguste). — La Constitution de 1791 et le clergé canadien. II, 286-293; 368-378.

Gosselin (Chanoine David). — M. le curé Forgues. Ancien Procureur du Séminaire de Québec. II, 142-151.

— Le tremblement de terre de 1663 et la mère Catherine de Saint-Augustin. XI, 800-804.

Hébert (Maurice). — La Gaspésie au Soleil de A. Bernard. Appréciation. XIII, 105-117.

— L'enseignement du français en Acadie. Appréciation de l'ouvrage du P. Le Gresly. XIII, 632-643.

— D'un océan à l'autre. Appréciation du volume de Roquebrune. XIII, 711-719.

— Pour le centenaire d'Octave Crémazie. Crémazie Poète. (Extrait d'une conférence). XV, 118-132.

— Albert Ferland. — L'homme et l'oeuvre. XVIII, 244-256; 328-344.

Huard (Chanoine A. V.). — La Presse Franco-Canadienne en 1877, telle que la jugeait l'abbé Provancher. VI, 224-233; 310-321.

Jamet (Dom Albert). — La Vénérable Marie de l'Incarnation. (Extrait d'une conférence). XIV, 145-158.

— Les Ecrits Spirituels de Marie de l'Incarnation. XV, 689-706.

— Le premier honneur de Marie de l'Incarnation. Dom Claude Martin. XV, 305-323.

Lancôt (Gustave). — Notes sur les Archives Canadiennes. XIII, 493-503; 703-710.

— Les Premiers Budgets de la Nouvelle-France. XVI, 75-87.

—Les Fonctions des Gouverneurs. XVII, 120-130; 174-189.

Lauvrière (Emile). — Les Jésuites en Acadie. XII, 733-743.

Le Bidois (Robert). — L'Epopée Religieuse du Canada Français. Appréciation de l'ouvrage de Goyau. XII, 450-463; 614-625.

Lebon (abbé Wilfrid). — Les Beaucerons. XVI, 540-552.

Lecompte (Edouard, s. j.). — La Tragédie de la nation huronne. XII, 754-762.

Ligot (Maurice). — Brouage, le Pays de Champlain. XVII, 446-459.

Lindsay (abbé Lionel). — La Mission des Prêtres Savoyards au Canada. IV, 225-234; 321-335.

Mahoux (abbé Arthur). — Nos maîtres furent-ils patriotes ? X, 195-209.

—L'oeuvre de la Société du Parler Français au Canada de 1902 à 1927. XIV, 608-621.

Mahoux (Georges). — Les noms populaires des insectes au Canada. II, 307-317.

—Le docteur Hewitt. V, 249-260.

Marion (Séraphin). — Romantisme français et romantisme canadien. XVII, 5-13; 109-119.

—Ecrivains d'Autrefois d'Arthur Beauchesne. Appréciation. XVIII, 13-23.

Mombourquette (abbé A. E.). — Les Couvents Acadiens. VII, 5-18.

Morice (A. G. o. m. i.). — L'abbé Emile Petitot et les découvertes géographiques au Canada. VII, 225-235; 319-336. VIII, 48-60. IX, 40-53.

—Une jeune paroisse de l'Ouest. Saint-Front, Saskatchewan. XVI, 322-336; 369-479. XVII, 28-38.

Morissette (abbé Napoléon). — En marge des nouvelles éditions Garneau. XVI, 558-567.

—En marge des nouvelles éditions de Garneau: Mgr de Laval. XVI, 585-608. XVII, 16-25; 221-231; 317-327.

Paquet (abbé L. A.). — Le sénateur Landry. III, 321-324.

Pelland (Léo). — Notre Droit Civil. (Conférence). V, 5-22; 73-83.

Pouliot (Léon, s. j.). — Le "Journal des Jésuites". XV, 173-191.

Prud'homme (L.-A.). — Les premiers missionnaires de l'Ouest Canadien. XII, 778-786.

Raiche (J.). — Les Acadiens du diocèse d'Antigonish. VII, 131-141.

Robert (abbé Arthur). — S. E. le cardinal Bégin. XIII, 5-10.

— S. G. Monseigneur Paul-Eugène Roy. XIII, 441-447.

Robert (F.). — Essai sur les contes canadiens. VI, 265-302.

Robitaille (abbé Arthur). — Le Linné Canadien. L'abbé Provencher. XIV, 189-197.

Robitaille (abbé Georges). — Garneau et Augustin Thierry. XI, 653-670.

— L'Histoire du Canada. Par M. Hector Garneau. XII, 507-527; 706-724.

— Monseigneur de Laval et ses historiens. XIV, 449-464; 532-551.

Roy (Mgr Camille). — La Revue le "Canada-Français. I, 5-10.

— Pamphile Le May. I, 30-42.

— Monseigneur Lindsay. VI, 5-9.

— L'Appel de la Race. Un roman canadien. (abbé Groulx). IX, 300-315.

— Les Lettres Canadiennes. Les Habits Rouges de Roquebrune. XI, 93-102.

— L'Oeuvre de Pamphile Le May. XI, 485-506.

— Sur la tombe d'Albert Lozeau. XI, 585-589.

— Le Centenaire de Gérin-Lajoie. XI, 780-789.

— Discours pour le centenaire de Gérin-Lajoie. XII, 164-175.

— Mgr Mathieu au séminaire de Québec et à l'Université Laval. XV, 665-675.

— Nérée Beauchemin. XVI, 217-227.

— Provincialisme intellectuel au Canada. XVII, 148-167.

— L'abbé Louis Croissant. XVII, 293-299.

—Nos martyrs canadiens. Leur sainteté. (Panégyrique). XVIII, 145-160.

Roy (Rév. P. Egide). — La formation du régime scolaire canadien-français. XI, 209-220.

—Saint-Charles. — Autour du fort Saint-Charles. Le chevalier de la Vérendrye. III, 278-295.

Scott (abbé H.-A.). — Le vén. Frs. de Montmorency-Laval et l'église de la Nouvelle-France. X, 250-275.

Simard (Georges, o. m. i.). — Frère Moffette. Le découvreur du Témiscamingue. VI, 216-221.

—Le centenaire du Père Tabaret, o. m. i. XV, 377-396; 472-492.

Tremblay (abbé Jos.-C.). — Au Royaume du Saguenay. XII, 744-753.

Trémandan (A. H. de). — A propos des frères La Vérendrye. II, 109-117.

—Une page de l'histoire de la nation Métisse dans l'Ouest du Canada. XVI, 7-16.

Uzurcau (Chanoine F.). — Un prêtre angevin au Canada. M. Urbain Orfroy. XI, 58-59.

—Un Sulpicien angevin au Canada. Jacques-Guillaume Roque. XI, 535-536.

—L'abbé Dollier de Casson, Supérieur au Séminaire de Montréal. XII, 134-139.

A TRAVERS LE BULLETIN DU PARLER FRANCAIS AU CANADA

Barbeau (C. M.). — Les traditions orales françaises au Canada. (Conférence). XV, 300-318.

Bédard (Avila). — La traduction des noms géographiques. XIII, 263-272.

Bernier (Noël). — La Presse Française au Manitoba. XIII, 446-449.

Bibliographie. — Bibliographie du Parler français au Canada. IV, 21-28; 53-60; 93-100; 132-139; 173-181; 214-223; 254-263; 304-311; 334-346; 367-376.

Chapais (Thomas). — Notre question religieuse en 1764. XVI, 145-163.

Charron (abbé Fortunat). — Notre langue populaire dans les *Anciens Canadiens*. XII, 369-374.

Chartier (Emile). — Le langage figuré au Canada. VIII, 241-249.

— La critique littéraire au Canada. XI, 306-319.

Constantineau (Albert). — La langue française dans l'Ontario. IX, 294-304.

— La position juridique de la langue française au Canada. XII, 19-32.

Garneau (Hector). — François-Xavier Garneau. IX, 214-226.

Geddes (James, Jr.). — Les langues Indigènes dans le parler franco-acadien. XIII, 67-74.

Gosselin (Mgr Amédée). — L'instruction primaire au Canada sous le régime français. V, 281-300, II, 321-337; 361-375.

— Ecoles techniques au Canada sous le régime français. IX, 55-69. (1).

Grandpré (A. de c. s. v.). — Maria Chapdelaine. (Conférence). XV, 433-449.

Huot (abbé Antonio). — Les écoles bilingues de l'Ontario. XI, 69-72.

— Alcée Fortier, XII, 287-290.

Lortie (abbé S.-A.). — Les jeux et les refrains de France au Canada. II, 97-103.

— De l'origine des Canadiens-Français. I, 160-165. II, 17-18.

Meyer-Lubke (Dr. W.). — Le français au Canada. VIII, 121-129.

Paré (abbé A.). — L'Île-aux-Grues. XV, 337-345.

Prud'Homme (L.-A.). — Situation juridique de la langue française au Manitoba. XI, 224-235.

Richard (Edouard). — Une page de l'histoire de l'Acadie. La vérité sur l'abbé Le Loutre. XV, 147-164.

Rivard (Adjutor). — Napoléon Legendre. VIII, 81-95.

— L'abbé Lortie. XI, 7-9.

(1) Ces deux derniers articles de Mgr Gosselin sont des extraits de son très utile ouvrage *L'instruction au Canada sous le régime français*.

—Parler et degré d'instruction des premiers colons canadiens-français. XI, 141-146.

—Notes pour servir à l'étude de la phonétique canadienne-française. XIV, 247-259.

Rouillard (Eugène). — Noms géographiques. IV, 364-366.

—L'invasion des noms sauvages. VII, 162-170.

—Noms géographiques dans le territoire de l'Abitibi. IX, 70-73.

Roulcau (Card. Raymond-Marie). — Apôtres et défenseurs de la langue française dans l'Ontario. XI, 150-158.

Roy (Camille). — Etude sur l'histoire de la littérature canadienne. II, 129-140; 290-303. III, 233-245; 305-317. IV, 7-20; 81-92; 281-302. V, 7-21; 86-101; 301-311; 376-387.

—Michel Bibaud, l'historien. VI, 41-54; 121-131.

—Les moeurs canadiennes dans *Jean Rivard*. VII, 281-290.

—Jacques Viger. VIII, 42-55.

—Louis Fréchette. Sa vocation poétique, etc., etc. VIII, 321-330; 362-370.

—Louis Fréchette. Le poète lyrique. X, 60-72; 85-98; 127-136.

—Notre patriotisme littéraire en 1860. XIV, 51-58; 99-110.

—Un poète régionaliste. Mlle Blanche Lamontagne. XVI, 194-212.

Roy (Ferdinand). — L'Institut Canadien de Québec. XII, 86-94.

Roy (J. Ed.). — *L'Instruction au Canada sous le régime français*. Appréciation. IX, 274-282.

Simard (abbé Henri). — Les noms géographiques de la province de Québec. (Conférence). XIV, 344-352.

ANTOINE ROY

QUESTION

Existe-t-il un document autographe de saint Charles Garnier au Canada?

S. J.

LA TERRE DE ONZAIN DE M. PEAN

Dans les très intéressants *Mémoires* du comte Dufort de Cheverny, nous voyons que vers 1765 il vivait retiré avec sa femme et ses enfants dans son château de Cheverny, près de Blois, après avoir exercé à la cour la haute charge d'introducteur des ambassadeurs.

Au chapitre douze de ses *Mémoires*, le comte Dufort de Cheverny fait la revue de ses voisins :

“ La terre de Onzain, dit-il, était habitée par le fameux Péan, cousin de M. Mesnard, impliqué dans l'affaire du Canada. A sa sortie de la Bastille, et après sa condamnation pécuniaire il s'était retiré dans cette terre, où il faisait beaucoup de dépenses, tandis que sa femme était à Blois, et, pleine de charité, soutenait toutes les familles canadiennes qui les avaient suivis en France ”.

Un peu plus loin, M. Dufort de Cheverny raconte l'anecdote suivante au sujet de Péan :

“ M. Péan arriva un jour à Cheverny, pour nous inviter à aller le lendemain dîner à Onzain; il avait avec lui trois chevaux de selle pour ramener qui voudrait. Cette façon honnête d'un homme que nous n'avions pas encore vu, m'obligea d'accepter. Il coucha chez nous; ceux qui voulurent l'accompagnerent à cheval, et M. de Préminville, deux autres personnes et moi, nous mimes dans une berline, et avec un relais de six chevaux à Blois, nous y allâmes dîner. C'était entre hommes; le diner fut superbe, et les vins de tous les pays furent prodigués à nous en fatiguer. Mon beau-frère, le président de Salaberry, mis en gaieté par le bon vin, prend M. Péan en amitié, et, après le diner, en parcourant les dehors et les dedans de l'habitation, il lui dit: “ Monsieur, tandis que vous étiez à la Bastille, et que vous craigniez l'événement de votre procès, vous deviez avoir bien du regret de croire que vous ne jouiriez plus d'une si agréable possession ”. Le président lui disait cela d'abondance de coeur, comme il le sentait: *in vino veritas!* Mais Péan, qui avait eu tous les tourments de l'inquiétude, laissa couler quelques larmes. Mon beau-frère, qui, dans tout autre moment, aurait senti son imprudence, ne voyait rien, n'entendait rien; nous ne parvinmes

à arrêter cette effusion de cœur qu'en prenant le parti de remonter en voiture. »

Ce Charles-Victoire de Salaberry, dont parle le comte Dufort de Cheverny, était allié à nos Salaberry canadiens. Il correspondait avec eux. M. de Salaberry était le fils de M. de Salaberry, président de la Chambre des comptes, et le neveu de l'abbé de Salaberry, qui a joué un grand rôle dans le Parlement et à la cour.

PIERRE PETIT OU LE PETIT

Pierre Petit ou Le Petit, d'après Mgr Tanguay, était originaire de Saint-Germain d'Auxerre, Paris. Il passa ici avec sa femme, Catherine Desnoyers, avant 1646.

Le 13 juillet 1647, Pierre Le Petit fait baptiser un enfant à Québec.

Le 6 avril 1647, le Père Jérôme Lalemant, supérieur des Jésuites, avait fait une concession de terre à Pierre Le Petit dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, près de la petite rivière dite la Cabane aux Taupiers (1). Nous pouvons présumer qu'à la naissance de son enfant Le Petit était établi sur sa concession de Notre-Dame-des-Anges.

D'un autre côté, dans un bail d'une ferme située en l'île d'Orléans consenti par M. de Lauzon de la Citière à Jean Foucher le 20 mars 1658, il est question d'une terre attenante à cette ferme et que M. de Lauzon de la Citière avait acquise de Pierre Le Petit (2). Celui-ci avait donc laissé son habitation de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges pour l'île d'Orléans?

Le recensement de 1666 nous dit qu'un Pierre Petit habitait la seigneurie de Beupré, mais il donne le nom de sa femme, Jeanne Morineau.

Il y a donc eu plusieurs Pierre Petit ou Le Petit dès le commencement de la colonisation des environs de Québec. Qui les mettra chacun à leur place?

Réo

(1) Acte de Henry Bancherons.

(2) Acte de Jean-Baptiste Penvret, 20 mars 1658.

LES TRIBUNAUX ET LES OFFICIERS DE
JUSTICE DE MONTREAL SOUS LE
RÉGIME FRANCAIS

(Suite)

Huissiers du Conseil supérieur à Montréal

La Cour d'appel de la Nouvelle-France maintient à Montréal à partir de 1703, un ou deux huissiers qui paraissent s'occuper uniquement des procédures du haut tribunal de Québec.

A date, nous n'avons relevé que les noms suivants :

Michel Le Pallieur, s'établit à Montréal en qualité d'huissier du C. S. au commencement de 1703. Pratique jusqu'en 1730. Voir la liste des notaires, etc.

Jean-Baptiste Adhémar, Huissier du Conseil supérieur de 1732 à 1744. (Voir la liste des notaires).

François Dumergue, Huissier du conseil supérieur de 1746 à 1756. Il paraît être venu de Québec s'établir à Montréal. Il demeura rue Notre-Dame puis rue Saint-Jacques.

Jean-Jacques Cheval dit Saint-Jacques, Perruquier en 1743, cabaretier en 1744, il fut huissier du Conseil supérieur de 1751 à 1757. Il demeura rue Saint-François et rue Saint-Augustin.

D'après Tanguay, III, 54, J.-J. Cheval aurait été garde du port à Montréal, mais nous ignorons à quelle date, ni s'il ne fait pas erreur.

François Rigaut. Apparaît comme huissier du susdit Conseil en 1755. Il réside à Maskinongé.

Géôliers et concierges des prisons royales

Jean Quesnevillé, 1693 à 1700. Voir la liste de la première partie et celle des huissiers. Quesnevillé fut en plus, maître tailleur, chantre et bedeau.

Antoine Hatanville, 1700 à 1703. Voir la liste des huissiers.

Michel LePallieur, 1703 à 1730. En cette dernière année ou en 1731, à la suite de l'évasion de trois soldats, il est relevé de ses fonctions et même emprisonné, à son tour. Ce vieux fonctionnaire semble avoir été gracié, mais il ne paraît pas avoir repris sa charge. Voir la liste des notaires.

Nicolas Marchand, 1731. Voir la liste des huissiers.

Charles LePallieur, fils de Michel, obtient la charge de concierge et géolier en 1735 et soumet sa commission au tribunal le 10 juillet. On le trouve en fonction jusqu'en 1748. Un acte du 22 juin 1753 nous apprend qu'il est alors négociant.

Pierre Mayet est géolier en 1752 et 1754.

Alexandre Larche assume la charge en 1755 et nous paraît l'avoir conservée jusqu'à la conquête.

Assesseurs

1731, 12 juin. Procès de J.-B. Lagrange, de Saurel, accusé de vol. Assesseurs: J.-B. Adhémar, notaire, Ignace Gamelin, Joseph-François Malhiot et J.-B. Neveu. Ces trois derniers étaient des marchands qui furent choisis "à défaut de praticiens".

1732, 15 novembre. Gaudron de Chevremont, Guillet de Chaumont et J.-B. Adhémar.

1734. Procès de l'esclave Marie-Angélique accusée d'avoir été cause de l'incendie d'une partie de Montréal. Assesseurs: François Le Pallieur, Guillet de Chaumont, Gaudron de Chevremont et J.-B. Adhémar, tous notaires.

1734. Procès de Bastien dit le Canadien, soldat, accusé du meurtre de Tourangeau, tambour. Assesseurs: Gaudron de Chevremont, J.-B. Adhémar et Guillet de Chaumont.

1741. Procès de Bourbonnais dit Bellefleur, tambour, accusé de vol. Assesseurs: Guillet de Chaumont et J.-B. Adhémar.

1742. Procès de Céré. Assesseurs: J.-B. Adhémar Guillet de Chaumont, Danré de Blanzv et F. Simonnet.

De 1750 à 1759, les assesseurs sont tour à tour: MM. Malhiot, Souste, Adhémar, Bouron, Simonnet, Hodiesne et A. Foucher, tous notaires, à l'exception de Malhiot qui était lieutenant particulier.

Interprètes

Nous avons reproduit dans le *Bulletin* de 1928, toutes nos notes sur les interprètes, pp. 140-150.

Notaires royaux et seigneuriaux de la région de Montréal

Dans le tableau des notaires qui ont pratiqué sous la justice seigneuriale de l'île de Montréal, se trouvent les noms de ceux qui restèrent en fonctions sous la seconde justice royale, c'est-à-dire en et après 1693.

Cela se constatant facilement par les dates, il nous suffira donc, ici, de continuer la liste chronologiquement. Nous y incluons aussi les notaires seigneuriaux de la région.

Pierre Rainbault. Commissionné le 9 janvier 1697, (Reg. des aud. p. 692). Occupa plusieurs charges importantes dans la justice de cette époque. Voir les tableaux précédents. Nous avons publié quelques notes sur sa famille dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1915, p. 78. Inhumé à Notre-Dame le 17 octobre 1740.

Marien Tailhandier dit La Beaume, 1699-1730. Il était chirurgien en même temps que notaire. Voir le *B. R. H.*, 1921, p. 41.

Jean Cusson, 1700-1704. Résidait à la Pointe-aux-Trembles. Avant 1700, il avait été notaire, greffier et procureur, au Cap de la Madeleine. Sépulture à St-Sulpice, le 8 avril 1718, âgé de 95 ans.

Pierre Benoist, nommé notaire de Saint-Ours, par le seigneur du lieu, le 13 juin 1702 et de Contrecoeur, par M. de Pécaudy, le 14 juin 1702. (Rég. des aud. 16 juin.)

Michel LePallieur, 1702-1733. Commission datée du 20 octobre 1702, enregistrée le premier décembre. Pratiqua à Québec de 1701 à 1702 avant de venir à Montréal en qualité d'huissier du Conseil supérieur de procureur et de notaire.

Il a rempli toutes les charges judiciaires possibles, depuis lieutenant général civil et criminel (intérimaire) jusqu'à géolier et concierge de prisons "royaux" suivant l'expression du temps. M. Lepallieur fut inhumé à Montréal, le 10 avril 1733, âgé de 77 ans. Voir la liste des concierges et géoliers.

Nicolas Senet, 1704-1731. Commission déposée le 26 juin 1704. Résida à la Pointe-aux-Termbles. D'abord marchand, il devint notaire et huissier. Décède le 18 janvier 1732.

Jacques Courdon. Le 28 janvier 1706, M. Le Moyne de Martigny le nomme notaire de la seigneurie de Cap de la Trinité.

Abel Michon, 1706. Sa première commission, du 17 juin 1706, lui permettait de pratiquer dans les seigneuries de Contrecoeur et de Verchères. Le 14 janvier 1707, il présente une requête pour être autorisé à pratiquer, en plus, dans les seigneuries de Saint-Ours, Sorel, Berthier, l'Isle Dupas, La Valtrve et Saint-Sulpice.

Son orthographe est fort originale.

Au mois d'avril 1711, il fut nommé notaire pour le gouvernement de Québec et il quitta notre région. Son greffe, qui ne prend fin qu'en 1749, est déposé à Montmagny.

Guillaume Barette dit Courville, immatriculé à Montréal et résidant à Laprairie, 1709-1744. En 1698 et 1699, il était postulant à Montréal. Inhumé à Laprairie le 8 janvier 1745.

Jean-Baptiste Tétro, 1712-1718. Lors de l'émission de sa première commission, il était Maître d'école.

Jean-Baptiste Adhémar, 1714-1754. Il succédait à son père, en 1714, en qualité de notaire et de greffier, et fut procureur de 1713 à 1744. Décédé le 19 décembre, 1754. Il disparut de Montréal vers 1722 à la suite d'une perte d'argent. Après un séjour à l'étranger, il réussit à accommoder ses accusateurs et put reprendre son étude.

Daniel Normandin. Notaire du gouvernement des Trois-Rivières, il ne dressa que quelques actes, en 1715, à Montréal, car les notaires de ce lieu s'opposèrent devant le tribunal à ce qu'il continuât. Il pratiqua, cependant, comme huissier, à diverses reprises. Voir la liste des huissiers.

Jacques David, 1719-1726. Il fut en même temps notaire et greffier. Inhumé à Montréal, le 17 octobre 1726.

François Coron. 1721-1732. Pratiqua dans l'île Jésus. Sa première commission lui fut accordée par le Séminaire de Québec, le 11 octobre 1720. (Reg. des aud.) Le 17 juillet 1730, il reçut une nouvelle commission l'autorisant à exercer

dans Terrebonne et Lachenaye. Sépulture à Saint-François de Sales, le 13 janvier 1733.

Antoine Puypéroux de la Fosse. Présente au tribunal le 23 août 1725 une commission signée par Bégon, le 11 août l'autorisant à pratiquer comme notaire dans les seigneuries à l'est de l'île de Montréal. Partie de son greffe est à Sorel et partie aux Trois-Rivières. De 1715 à 1742, il agit souvent en qualité de procureur.

Nicolas-Augustin Guillet de Chaumont. Fut procureur en 1720 et 1721, puis notaire de 1727 à 1752. Inhumé à Terrebonne le 3 avril 1765. Il avait fait deux actes comme "praticien" en 1727. Son premier acte, en qualité de notaire, date du 6 novembre 1728.

Joseph-Charles Rimbault de Piémont, fils de Pierre Rimbault, 1727-1737. Sa commission date du 31 décembre, 1726. Sépulture à Montréal, le 18 décembre 1737. Voir la liste des greffiers.

Antoine Loiseau dit Challon, 1730-1760. Boucherville. Présente sa requête pour être admis à pratiquer le 3 août 1730. Inhumé à Boucherville le 12 mai 1760, âgé de 67 ans.

Cyr de Monmerqué, sieur Dubreuil, 1731-1765. Nous avons publié des notes sur ce notaire dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1915, p. 363. Voir, aussi, la liste des huissiers.

René Chorel de Saint-Romain, 1731-1732. Pointe-aux-Trembles. Présente sa requête pour être installé, le 3 août 1730, mais il ne fut agréé qu'après sa seconde requête, en avril 1731. Il mourut dans la soirée du 29 décembre 1732, à la suite d'une bagarre qui avait eu lieu la veille et au cours de laquelle il chercha à protéger sa fille contre un groupe de gens qui festoyaient dans la paroisse. Au témoignage du curé, M. Chorel ne reçut aucune blessure, mais comme il était malade depuis longtemps, cet événement dut hâter sa fin.

Charles-René Gaudron de Chevremon, 1732-1739. Secrétaire du marquis de Beauharnois en 1730. Présente sa requête pour être installé le 13 novembre 1732 et déclare avoir une commission datant du 27 juillet précédent.

Claude-Cyprien Jacques Porlier, 1732-1734. Sa commission fut enregistrée le 14 novembre 1732. Sépulture à Montréal, le 3 septembre 1744. Voir la liste des greffiers.

Jean-Baptiste Jenvrin Dufresne, 1733-1750. Pointe-aux-Trembles. Inhumé dans cette paroisse, le 14 octobre 1750.

François LePallieur, fils de Michel, 1733-1739. Ayant obtenu, le 20 avril 1733, une commission de notaire comme successeur de son père, il se présente au tribunal, le 18 mai 1741, où il était devenu garde des magasins du roi.

Charles-François Coron, Ile Jésus, 1734-1767. L'intendant Hocquart lui permit de succéder à son père le 16 février 1734.

Simon Sanguinet, 1735-1747. Ancien marchand, nommé d'abord pour Varennes, puis pour Montréal. Alla ensuite à Québec.

François Comparet, 1736-1755. Pointe-aux-Trembles. Dans sa requête présentée le 28 novembre 1735, il déclare avoir commission depuis le 3 novembre pour exercer à la Pointe-aux-Trembles, Rivière des Prairies, La Chesnaye, Repentigny, Saint-Sulpice et Lavaltrie. Sépulture à Pointe-aux-Trembles le 12 octobre 1755. Voir aussi la liste des huissiers. Tanguay, III, 119, lui accorde quatre femmes. Nous avons rétabli les faits dans une notice parue dans le *B. R. H.* 1929, p. 413.

François Simonnet, 1737-1778. Boucherville et Montréal. Présente sa requête pour être autorisé à pratiquer, le 2 juillet 1737.

Il avait fait partie de la communauté des Frères Charon, et avait été maître d'école à Longueuil en 1721. En religion, il s'appelait "frère Simonnet de la Croix". (Voir *B. R. H.*, 1916, p. 369).

François-Pierre Cherrier, 1738-1789. Longueuil.

Louis-Claude Danré de Blanzv, 1738-1760. D'abord procureur (1736), il reçoit sa commission de notaire le 20 mars 1738 et la présente au tribunal le 24 mars. Il ne rédige aucun acte entre le 10 octobre 1749 et le 2 septembre 1750. Il demeura rue Capitale, et après la conquête retourna en France. Il vivait encore en 1770 comme on le constate par une procuration que lui adresse madame Soumande. (Greffre Bouvet, 16 septembre, 1770). Voir aussi la liste des greffiers.

Gervais Hodiesne, 1740-1764. Ancien hospitalier (frère Charon), il demeura à Chambly. On écrit souvent Hodienné, mais c'est une erreur. (Voir *B. R. H.*, 1916, p. 369).

Jean Latour, 1741. Il n'a pratiqué que quelques mois, à Montréal, en 1741. Il venait de Québec et il y retourna. La plus grande partie de son greffe est dans la capitale.

André Souste, 1745-1769. Dans sa commission il est dit qu'il a déjà commencé à exercer à Laprairie, avec l'autorisation des Jésuites. Ancien fabricant de bas, chez les Frères Hospitaliers. Décès le 12 février 1776, âgé de 86 ans.

Antoine Foucher, 1746-1800. Originaire du Berry, il fut marchand avant d'être notaire. Ne semble pas être de la même famille que François Foucher, le procureur du roi. Inhumé à Montréal le 17 février 1801.

Jacques Crevier Duvernay, 1748-1762. Varennes, etc. Décédé à Verchères, le 15 mai 1762.

Jean-Baptiste Daguilhe, 1749-1783. Le 13 mars 1749, il présente au tribunal, sa requête pour avoir l'autorisation d'exercer sur la côte nord du district de Montréal. Son greffe est à Joliette.

Henri Bouron, 1750-1760. Nommé notaire le 27 décembre 1749, il démissionne en 1754, et devient "écrivain de la marine" c'est-à-dire employé au bureau du commissaire de la marine, à Montréal. Il reprend l'exercice de sa profession de notaire au mois de juillet 1758. Son dernier acte porte la date du 16 septembre 1760.

Thomas Vuatier, 1751-1785. Pratique à Soulanges.

Joseph Lalanne, 1752-1767. Laprairie. Chirurgien et notaire. Voir les corrections que nous avons apportées à son sujet, dans le *B. R. H.* 1928, p. 245 et 1921, p. 325.

Doullon Desmarets, 1753-1754, Pointe-Claire. Chirurgien et notaire. Voir *B. R. H.* 1920, p. 157.

Louis de Courville, 1754-1781. Il avait été commissionné pour l'Acadie en 1754. Plus tard, il pratiqua à Québec et les années 1756 à 1758 de son greffe sont restées dans cette ville. Après cette date, il vint demeurer à Montréal. Sous le régime anglais, il exerça en plus, la profession d'avocat.

Pierre Panet. Il reçut une commission de Varin le 17 décembre 1754 qui fut enregistrée le 21 janvier 1755. On

peut consulter sur ce notaire, l'excellent ouvrage de M. Pierre-Georges Roy: *La famille Panet*.

Philippe-Pierre Pilliamet, 1755-1760. Présente le 25 avril sa commission datée du 18 avril 1755. Il était encore à Montréal en 1764.

Antoine Grisé dit Villefranche, 1756-1785. Chambly. Sa requête pour demander au tribunal l'autorisation de pratiquer, porte la date du 24 juillet 1756. Décède le 12 juillet 1785, âgé de 58 ans.

Pierre Mézières, 1758-1786. Pourvu d'une commission de notaire le 25 mars 1758, il présente sa requête le 6 avril 1758.

Charles Deguire, 1758-1762. Saint-Antoine. Dans sa requête présentée au tribunal le 17 novembre 1758, il dit avoir commission de M. de Contrecoeur pour exercer dans Contrecoeur, Saint-Denis et partie de Saint-Ours.

Nota — Louis Loiseau (fils d'Antoine) notaire de la seigneurie de Boucherville, commence à pratiquer après la capitulation de Montréal. Son premier acte est daté du 19 octobre 1760 en la juridiction de Boucherville.

Procureurs postulants

Pour remplacer les avocats auprès du tribunal royal, le roi avait permis de nommer quatre procureurs postulants; cependant, nous ne rencontrons trace d'aucune commission de postulants dans les archives de Montréal.

Il semble même que chacun avait la liberté de plaider pour soi ou pour d'autres, car les procureurs se recrutent dans toutes les classes sociales et leur nombre est si grand que nous nous bornons à ne mentionner que quelques noms, laissant de côté les notaires, les huissiers et les écrivains, praticiens ou clercs dont les noms figurent dans d'autres listes.

Charles Varin, de février à août 1696.

Alexandre Rivet, de 1699 à 1701.

Pierre Rivet, octobre-novembre 1700. Voir la liste des greffiers intérimaires.

Jean Beaufour, praticien. (Adhémar, 31 mars 1704).

Pierre Regnaud, praticien, 1706. Le 21 février 1707, étant "écrivain" chez le gouverneur de Ramezay, il fut ar-

rété pour avoir fabriqué des monnaies de cartes de 16 livres. Il était natif de Saint-Nazaire en Saintonge, et n'avait que 17 ans.

Nicolas Lanoullier, agent de messieurs de la compagnie du castor en ce pays, mai 1716. Il devint membre du Conseil supérieur en 1722.

Jean-Baptiste Paumereau, 1722. Le 11 mars 1736, il épousa Françoise Boucher de Boucherville. Le 11 mars 1741, on le dit "écrivain au magasin du roi". D'après Tanguay, VI, 264, il fut propriétaire du poste "Gros Métina". Sépulture à Québec, 27 mars 1742.

Claude Chétiveau de Rousselle, 1727-1728. Il était huis-sier au Conseil supérieur, à Québec.

Joseph Réaume, praticien, 1728.

Gabriel-Antoine Socquard de Villers, praticien, 1728.

Charles-Ruette Dauteuil, écuyer, sieur de Monceaux. Il signe Dauteuil fils, 1731.

Louis Duserin, 1733, clerc.

Simon Mongineau, 1733. Plus tard, il fut bedeau de Notre-Dame.

Charles Macarty, procureur de Jean Butler, banquier de la Rochelle, 1733.

François-Charles Havard de Beaufort dit l'avocat, 1736. En 1742, 30 juin, etc., il subit un procès resté fameux dans nos annales, car il s'agit de l'affaire du *Crucifix outragé* sur laquelle Faucher de Saint-Maurice a fait une conférence dont le texte est reproduit dans *Choses et autres*, pp. 205 à 221. Mais l'auteur a déformé le nom du coupable, en l'appelant Flavard de Beaufort de Ladvocat. L'accusé en 1736 comme en 1742 signe, bien lisiblement, Havard et Havard de Beaufort. Quant à L'avocat, c'est un surnom qui lui fut probablement octroyé parce qu'il était procureur-postulant à l'occasion.

Jean-Baptiste Henry de Rheims, 1740-1745. Écrivain. En 1752, 24 février, il est témoin dans un acte sous seing privé fait au Lac des Deux-Montagnes et le 29 mars 1753, il est procureur devant la justice seigneuriale de l'île Jésus.

Jean-Claude Panet, procureur le 9 mars 1743. A cette date, il déclare qu'il part de Montréal pour Québec où il va poursuivre devant le Conseil supérieur l'inscription en faux

intentée par Guiton de Monrepos contre le sieur de Charly. Ce Panet fut notaire à Québec de 1745 à 1775.

Claude-Antoine de Bermen, écuyer, sieur de la Martinière, capitaine, 1743-1744. Fils du conseiller Claude. (Voir Tanguay, II, 237).

Jean Eynard, écrivain, 1744-1745. En cette dernière année, il fut accusé avec l'huissier Guyart d'avoir fait brûler les documents d'un procès. Le tribunal le condamne aux dommages et défense lui est faite de pratiquer comme procureur. Eynard n'avait alors que 20 ans et il était natif de Paris.

Commissaires

Jean-Louis de la Corne, écuyer seigneur de Chapt, major des troupes, commissaire du Conseil supérieur établi pour la connaissance des désobéissances des coureurs des bois, aux ordres de Sa Majesté. Doc. du 1^{er} juillet 1724.

François-Etienne Cugnet, premier conseiller du Conseil supérieur de Québec, commissaire dans le procès des Frères Hospitaliers contre leur fermier J.-B. Bertrand. Doc. du 14 janvier 1734.

François Daine, secrétaire du roi, greffier en chef du Conseil supérieur de Québec, commissaire dans l'affaire André Souste, marchand, contre Joseph-Charles Raimbault de Piémont, notaire à Montréal. Doc. du 29 août 1736.

Subdélégué de monsieur l'intendant

L'intendant étant chef de la justice en la Nouvelle-France, son subdélégué à Montréal décidait sommairement de certaines causes.

Les subdélégués étaient ordinairement commissaires-ordonnateurs, mais il arrive parfois que des juges ou des seigneurs du gouvernement de Montréal, remplissent l'office. D'après Doutre et Lareau, il y eut parfois deux subdélégués, à Montréal.

En autant que nous pouvons le constater, les subdélégués furent:

M. Boucher, écuyer, sieur de Boucherville, 4 juin 1672.

M. Migeon de Branssat, 11 septembre 1685.

Mathieu Gaillard, commissaire-ordonnateur, 1686-1690.

M. Fleury Deschambault, novembre 1692.

Pierre Raimbault, procureur du roi puis juge, 1716 à 1730.

Michel de la Rouvillière, commissaire-ordonnateur, 1731 à 1747.

Jean-Victor Varin, commissaire-ordonnateur, 1749 à 1755.

Pierre-Michel Martel, commissaire-ordonnateur, 1757.

Greffiers des subdélégués

Prennent ce titre:

Benigne Basset, notaire, etc, 1686 à 1690.

Christophe-Hilarion du Laurent, 1723 à 1727. Voir son nom dans la liste des greffiers intérimaires.

Guillet de Chaumont, notaire, 1729.

Maréchaussée

La maréchaussée fondée à Québec en 1677, eut un poste à Montréal dès 1679 et François-Marie Bouat, plus tard juge, en eut la direction avec le titre de " lieutenant du grand prévost des maréchaux " dès le 20 avril 1709.

Nous avons résumé les pièces que nous possédons sur ce corps dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, 1916, p. 16 et 1930, pp. 458-460.

Diverses justices seigneuriales du gouvernement de

Montréal

L'existence d'une justice royale à Montréal n'empêcha pas la création de justice seigneuriale dans le district, comme nous le constatons par les documents.

Boucherville

Nous avons publié tout ce que nous avons sur ce tribunal dans le *Bulletin* de 1922, p. 75.

Ile Jésus

Sur le tribunal de cette seigneurie, nous renvoyons à notre article paru dans le *Bulletin* de 1923, pp. 275-276.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Thomas-Ignace Trottier Desaulniers — Thomas-Ignace Trottier Desaulniers, né à Montréal en 1712, était le fils de Pierre Trottier Desaulniers et de Catherine Charest. Il était communément appelé le Sr Duffy-Desaulniers. M. J.-E. Roy ne nous donne pas, dans son *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, la raison du singulier surnom de Duffy que l'on trouve dans la famille Charest et qui est certainement passé de là à Thomas-Ignace Trottier Desaulniers. Le sieur Duffy pouvait, sans trop s'inquiéter, trouer de son épée un simple grenadier, car il était apparenté de près au gouverneur de Vaudreuil, ayant épousé, en 1747, la nièce de la marquise, Marie-Thomas Fleury, fille de Joseph Fleury de la Gorgendière et de Claire Joliet. Capitaine de milice en 1759, il devint plus tard colonel de toutes les milices du district de Montréal. Après la conquête, la France lui offrit, en récompense de ses services, la croix de Saint-Louis, mais, par un geste qui voulait être agréable aux puissants du jour, aux autorités anglaises, il la refusa. Le sieur Duffy Desaulniers mourut à Montréal, le 20 mars 1777, à l'âge de 64 ans. (Aegidius Fauteux, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec* pour 1920-1921, p. 215).

QUESTION

Le général américain John Thomas décéda de la picote au fort de Chambly le 2 juin 1776, à l'âge de 52 ans. Où se trouve son acte de sépulture?

Amer

LETTRE DU PERE PAUL LEJEUNE AU CARDI-
NAL DE RICHELIEU

1er Aoust 1635

Monseigneur,

Très humble salut en celui qui est le salut de tous les hommes — Je ne scay pas si je deviens sauvage conversant tous les jours avec les sauvages, mais je scay bien que ce n'est pas tant la communication de leur barbarie que le respect que je dois à Vostre Grandeur qui m'a empêché jusques icy de me donner l'honneur de vous escrire — Or je crains que cette retenue ne me jette dans l'ingratitude veu mesme qu'il est bien difficile de demeurer tous les jours dans l'estonnement de vos grandes actions et de vos bienfaicts sans que la langue rende quelque témoignage du sentiment de son coeur — Toute l'Europe voire tout l'ancien monde vous regarde avec admiration, l'Eglise vous chérit et vous honore et comme l'un de ses plus grands princes toute ravie de joie de voir l'orgueil de ses ennemis terrassés par vostre conduite. Toute la France vous doit sa guerison ayant dissipé le venin qui luy gaignoit le coeur, hélas ! que de malheurs luy seroient arrivés depuis quelques années si ce poison fut demeuré en sa force au milieu de l'Etat. Les amis et les alliés de la plus noble couronne de l'univers n'ont pas assez de paroles pour recognoistre vos bienfaits et ses ennemis n'ont plus de coeur devant vous. Vous scavez donner la paix et la guerre comme possédez également la bonté et la justice. La terre est trop petite pour vos soins — Les mers recognoissent vostre puissance c'est vous qui alliés la Nlle France à l'ancienne et tous ces peuples qui ne cognoissent pas encore le vray Dieu commencent à cognoistre et admirer vostre autorité et jouir des doux fruits de vostre bienveillance. Je contemple tout cecy avec étonnement mais je suis ravy quand je voy vostre esprit sans quitter le soin des grandes affaires prendre des pensées et des affections si douces et si fortes pour un petit nombre de personnes logées au bout du monde. Je parle des religieux de nostre compagnie que vous honorés d'une affection particulière en ces dernières contrées — Je ne

scaurois lire sans admirer vostre bonté la recommandation que je garde encore signée de vostre propre main par laquelle nous prenant soubz vostre protection vous commandiez à ceux qui suivant vos ordres venoient retirer le pays d'entre les mains des Anglois de nous traiter favorablement sur peine d'en répondre en leur personne — Il eut fallu avoir un coeur de bronze pour n'avoir point de sentiment à la vue de cette recommandation qui nous fut apportée en la Nlle France de vostre part et qui essuia une bonne partie de la tristesse que nous avions de voir ce païs en la déplorable estat depuis un si longtems que nos François le possédoient mais il va tous les jours changeant de face depuis que vous le daignés honorer de vos soins — Ces Messieurs de la Nlle Compagnie y ont plus faict de bien en un an que ceux qui les ont devancés en toute leur vie — Les familles commencent à s'y multiplier et nous pressent déjà d'ouvrir quelque escole pour instruire leurs enfans et que nous commencerons bientôt Dieu aidant. Je ne crains qu'un malheur que ces Messieurs qui font à nen point mentir de très grandes dépenses comme il appert par les beaux équipages qu'ils mettent en mer ne perdent ou ne diminuent, quelque chose de ce grand courage qu'ils font maintenant paroistre. Si par malheur leur traite de pelleteries ne leur succedoit pas tousjours, Monseigneur, vous êtes tout puissant en ce point comme en plusieurs autres un seul regard de vos yeux les peut protéger et animer et secourir encore toutes ces contrées d'où la France peut tirer un jour de grands avantages. On scait assez par l'expérience et par la lecture des historiens et des géographes qu'il soit tous les ans très grand nombre de personnes de la France se jettant qui de ça qui de là chez l'étranger pour n'avoir de quoy s'employer dans leur pays. Je me suis laissé dire et ne l'ay pas entendu qu'avec un grand regret qu'une bonne partie des artisans qui sont en Espagne sont François. Quoy donc faut-il que nous donnions des hommes à nos ennemis pour nous faire la guerre et nous avons icy tant de terres si belles si bonnes où l'on peut jeter des colonies qui seront fidèles à Sa Majesté et à votre Grandeur. Le fils d'un artisan français nay en Espagne est Espagnol,

naissant en la Nlle France il sera François. Tout gist à employer forces hommes à désarter et desfricher les bois pour distribuer la terre aux familles qu'on fait et qu'on fera passer. Messieurs de la compagnie font merveille en ce point mais les frais sont si excessifs que je ne douterois quasi de leur persévérance s'ils n'étoient appuyés de Vostre Grandeur. Monseigneur vous estes le cœur et l'âme de cette compagnie et de toute la Nlle France vous pouvez non seulement donner la vie du corps à une infinité de pauvres artisans françois qui la vont mendier chez l'étranger faute de terre, mais vous pouvez encore donner la vie de l'âme à une infinité de peuples barbares qui meurent tous les jours dans l'esclavage de Satan, faute de prédicateurs de l'Evangile. Si vostre Grandeur nous continue sa faveur et ces Messieurs leur bienveillance j'espère qu'aussy tost que nous saurons la langue que vous verrez et goûterés les fruits d'une nouvelle Eglise d'autant plus doux et savoureux que ces pauvres barbares sont maintenant dans un estat pitoiable. Nous avons desja dans nos premiers begaiemens envoyé quelques âmes au ciel lavées dans le sang de l'agneau. Ce sont des fruits d'une vigne que vous plantez, Monseigneur, et que vous arrouser de vos faveurs — Aussi est-il bien raisonnable que cette nouvelle Eglise prenne ses commencemens et ses progrès sous l'autorité et sous l'assistance d'un prince de l'Eglise, mais je m'égare dans la longueur de mes discours ne me souvenant pas que parlant aux Grands il faut plustost tenir du Laconien que de l'Athenien. Je ne tiens ni de l'un ni de l'autre, je relies de vostre douceur et de vostre bonté qui me donne et faict accès auprès de sa Grandeur et qui me permettra s'il luy plait de porter en ce nouveau monde le titre et la qualité.

Monseigneur

De vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur en nostre Seigneur, Paul Lejeune, de la Compagnie de Jésus.

A Kébeck en la Nlle France le 1er Jour d'Aoust 1635 (1).

(1) Archives des affaires étrangères.

LE DIABLE, CONSTRUCTEUR D'ÉGLISES

L'imagination populaire veut qu'une bonne douzaine des églises de la région de Québec aient été construites avec l'aide de messire Satan. Mais, la légende canadienne respecte toujours le curé. Dans aucun cas, le curé de la paroisse ainsi favorisée par le diable n'avait fait de marché avec lui. Le plus souvent, satan se présentait sous la forme d'un cheval amené par un monsieur étranger. Le curé et les habitants acceptaient les services de l'un et de l'autre en toute bonne foi.

La légende bretonne est plus osée. Elle ne craint pas de mettre un évêque en scène et de lui faire conclure un marché avec satan pour lui faire terminer le clocher de sa cathédrale.

Connaissez-vous l'histoire du clocher de la cathédrale de Tréguier construit par le diable ?

C'est M. O.-L. Aubert qui la raconte dans ses *Légendes traditionnalistes de la Bretagne*.

Un jour que l'évêque de Tréguier se lamentait de ne pouvoir terminer sa cathédrale, en y ajoutant le clocher qui seul lui manquait, un seigneur étranger au pays se présente au palais épiscopal et dit à l'évêque :

— Je sais ce qui cause votre chagrin, et je veux essayer de vous sortir d'embarras. Ayez confiance en moi, et dans très peu de temps une flèche magnifique et très haute couronnera votre église.

L'évêque, homme prudent, demanda les conditions de l'étranger. Celui-ci hésita un peu puis voyant que l'évêque semblait vouloir accepter son offre, se fit connaître. C'était satan en personne.

— Monseigneur, dit-il, je vous construirai la flèche que vous désirez à la condition que j'aie pour moi les âmes de vos diocésains qui décéderont entre la grand'messe et les vêpres, le premier dimanche qui suivra son achèvement.

L'affaire valait la peine. L'évêque réfléchit quelques instants puis il répondit à satan qu'il acceptait le marché. Il avait sans doute un moyen d'empêcher le diable de s'emparer des âmes de ses diocésains.

Dès le lendemain, des ouvriers étrangers amenés par l'étrange personnage se mettaient à l'oeuvre. Les habitants de Tréguier — on les appelle les Trécorrois — étaient émerveillés de l'habileté de ces ouvriers et de leur ardeur au travail.

Quelques mois plus tard, un samedi soir, le monsieur étranger se présentait de nouveau au palais épiscopal et dit à l'évêque :

— Monseigneur, vous avez votre clocher, il ne vous reste plus qu'à payer. Vous vous rappelez les conditions du marché !

— C'est chose entendue, répondit l'évêque de Tréguier. Vous serez payé demain, et il le congédia.

Le diable sortit en se frottant les mains. Dans la légende canadienne le diable est toujours ganté afin de cacher ses griffes. Le diable de Tréguier n'avait pas de gants. Peut-être avait-il un autre moyen pour dissimuler ses vilaines griffes ? En tout cas, il se frottait les mains d'aise en songeant à la bonne récolte d'âmes qu'il allait faire.

La grand'messe du lendemain à la cathédrale de Tréguier dura plus longtemps que de coutume. A midi, elle approchait de sa fin. Tout à coup, l'évêque se tourna vers les fidèles et chanta l'*Ite Missa et*; puis, sans prendre le temps de souffler, il entonna le premier psaume des vêpres : *Dixit Dominus Domino meo...*

Alors, seulement, satan comprit qu'il avait eu affaire à plus fin que lui.

Quant à l'évêque de Tréguier, ce jour-là, il gagna doublement. Il eut son clocher sans bourse délier et il eut une affluence inaccoutumée à vêpres.

QUESTION

Quel est ce Jean-Baptiste de Couagne "arpenteur juré", qui, de 1685 à 1709, aida à Gédéon de Catalogne à lever une carte de la Nouvelle-France? Jean-Baptiste de Couagne ne serait-il pas plutôt l'officier des troupes Jean-Baptiste de Couagne qu'on voit un peu plus tard à Louisbourg?

A. G.

LA FAMILLE PAMPALON

Il n'y a qu'une famille Pampalon au Canada, c'est-à-dire que tous les Pampalon canadiens appartiennent à la même souche.

Le premier Pampalon qui passa au Canada, François Pampalon dit Labranche, était originaire de la paroisse de Saint-Rémi, ville de Bordeaux. Il était fils de Léonard Pampalon dit Labranche, bourgeois, et de Blanche Girardon.

En quelle année François Pampalon dit Labranche passa-t-il dans la Nouvelle-France ? Nous n'avons pu l'établir. Tout ce que nous savons c'est qu'il était sergent de la compagnie de Duplessis, dans les troupes du détachement de la marine. La plupart des officiers des troupes de la marine étaient Canadiens de naissance. Quant aux sous-officiers, on les recrutait indifféremment en France et au Canada.

François Pampalon dit Labranche, épousa à Montréal, le 22 juin 1699, Marie-Anne Bouchard, fille de Étienne Bouchard, chirurgien, et de Marguerite Boissel.

Nos registres de l'état civil ne nous donnent pas la date ni l'endroit de la mort de Pampalon dit Labranche. A cette époque héroïque de notre histoire les rencontres entre Iroquois et soldats des troupes de la marine étaient fréquentes. Le sergent Pampalon fut-il tué dans un de ces combats ? Mystère.

De son mariage avec Marie-Anne Bouchard, François Pampalon dit Labranche avait eu douze enfants dont sept fils. Ce sont ces derniers qui perpétuèrent le nom de Pampalon au Canada.

La Providence a organisé la société de façon admirable. Pour faire la gloire et la force d'une race, elle ne demande pas à tous le même effort. Les uns jouent les grands rôles ; les autres, évidemment plus nombreux, ont des rôles secondaires, effacés. Mais tous les membres de la société, à quelque degré de l'échelle sociale où ils ont été placés, quand ils observent les lois de Dieu et de la religion, contribuent à faire les nations fortes et prospères.

Les membres de la famille Pampalon, de 1699 à nos jours, n'ont pas brillé sur les grandes scènes de la vie publique. Ils se sont contentés d'exercer les rôles utiles, nécessaires, que la Providence leur avait assignés. Mais, toujours, ils ont été fidèles à leurs beaux titres de catholiques et de canadiens-français. Ces qualifications valent bien, n'est-il pas vrai, dans bien des cas, les parchemins des siècles passés.

LES DISPARUS

L'abbé Pierre Minier Lagacé — Né à Sainte-Anne-de-la-Pocatière le 17 octobre 1830, du mariage de Pierre Lagacé et de Joseph Levesque. Ordonné prêtre à Québec le 23 juillet 1854, il fut professeur et supérieur du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, vicaire à Notre-Dame de Québec, curé de Sainte-Claire, principal de l'École normale Laval, etc. Décédé à Québec le 6 décembre 1884. Auteur de *Les chants d'église harmonisés*, publié en 1859, *De la musique, discours prononcé à la messe de Sainte-Cécile à Saint-Jean-Baptiste de Québec le 22 novembre 1866* et *Cours de lecture à haute voix*, publié en 1875.

QUESTION

D'après le Père de Rochemonteix, quatre frères Drouet de Richerville furent tués par les Chicachas dans la triste affaire du 25 mars 1736. D'un autre côté, nous voyons dans l'expédition conduite en Louisiane par le baron de Longueuil en juillet 1739, un Drouet de Richerville enseigne en second et un autre Drouet de Richerville cadet à l'aiguillette. Il y aurait donc eu presque en même temps dans les troupes du détachement de la marine six Drouet de Richerville. Qui pourra me dire la vérité à ce sujet?

Rio